

REPUBLIQUE DU TCHAD

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA  
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT D'ETAT

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DE L'ECONOMIE

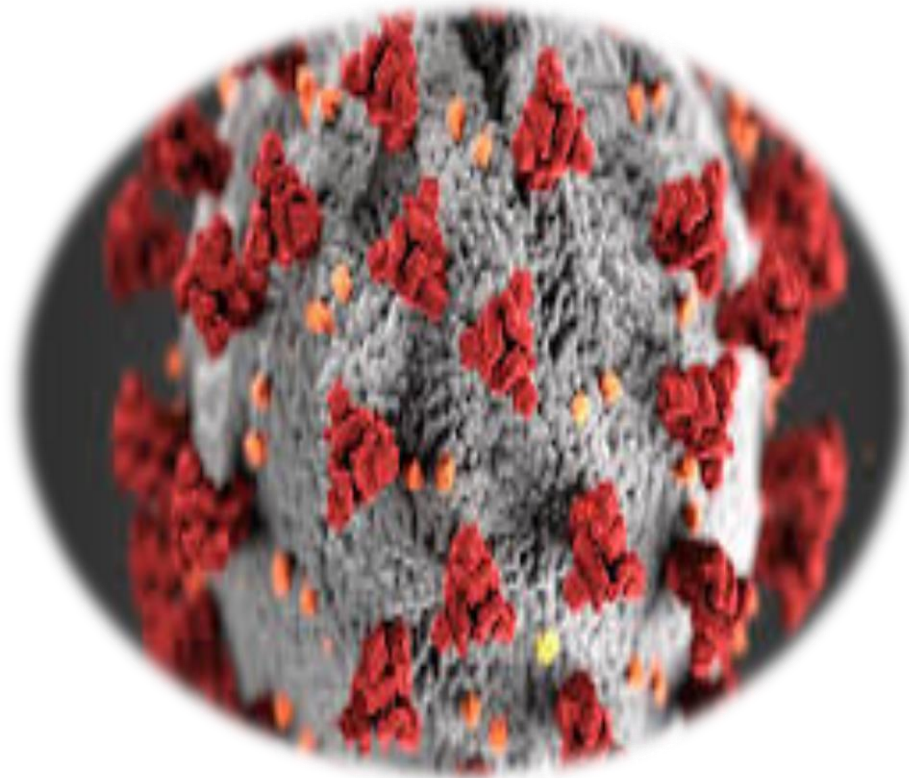
\*\*\*\*\*



UNITE-TRAVAIL - PROGRES

\*\*\*\*\*

# ETUDE D'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COVID-19 AU TCHAD



Juin 2020



LA BANQUE MONDIALE

Ouvrer pour un monde  
sans pauvreté

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Liste des figures.....  | 3  |
| Liste des tableaux.....   | 3  |
| <b>Remerciements</b> .....  | 4  |
| Résumé exécutif.....  | 5  |
| I. Introduction générale .....  | 9  |
| 1.1. Contexte.....  | 9  |
| 1.2. Bref examen des impacts socio-économiques possibles du COVID-19.....   | 11 |
| 1.3. Problématique et portée de l'étude.....  | 11 |
| 1.3.1. Problématique.....   | 11 |
| 1.3.2. Portée de l'étude .....  | 12 |
| 1.4. Objectifs de l'étude .....   | 12 |
| 1.5. Méthodologie.....  | 13 |
| II. Covid-19 et perspectives économiques internationales.....   | 13 |
| III. Covid-19 et l'économie nationale .....   | 18 |
| 3.1. Conséquences des mesures barrières sur les secteurs d'activité .....   | 18 |
| 3.1.1. Transports .....   | 18 |
| 3.1.2. Hôtellerie – Restauration-Bars.....  | 20 |
| 3.1.3. Tourisme et activités culturelles.....   | 20 |
| 3.1.4. Commerce général.....  | 22 |
| 3.1.5. Industrie.....   | 24 |
| 3.1.6. Education.....   | 25 |
| 3.1.7. Migration .....  | 27 |
| 3.2. Incidence de l'arrêt des activités sur le cadre macroéconomique.....   | 30 |
| 3.2.1. Croissance économique .....  | 31 |
| 3.2.2. Prix à la consommation .....   | 32 |
| 3.2.3. Emploi.....  | 33 |
| 3.2.4. Finances publiques .....   | 36 |
| 3.2.5. Equilibre extérieur .....  | 37 |
| IV. COVID-19 et atteintes des objectifs des agendas internationaux .....  | 38 |
| 4.1. Impact de la COVID-19 sur l'atteinte des ODD.....  | 38 |
| 4.2. Impact social de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle des enfants et des ménages au Tchad..... | 40 |
| Conclusion et recommandations.....  | 42 |

## Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Evolution du nombre de cas de COVID-19 confirmés au Tchad.....   | 10 |
| Figure 2 : Evolution du produit intérieur brut à prix constants.....  | 15 |
| Figure 3 : Evolution de l'indice du prix du pétrole brut .....  | 16 |
| Figure 4 : Evolution de l'indice des prix à la consommation .....   | 16 |
| Figure 5 : Evolution du solde du compte courant de la balance des paiements (en % du PIB) .....                     | 17 |
| Figure 6 : Ressources générées par le MPCT au premier trimestre 2019 et premier trimestre 2020 .....                | 21 |
| Figure 7 : Evolution de la taxe de développement touristique aux premiers trimestres 2019 et 2020 .....             | 22 |
| Figure 8 : Nombre des entités économiques fermées .....   | 23 |
| Figure 9 : Nombre moyen de voyageurs observés quotidiennement aux Points de suivi des flux de Faya et Zouarké ..... | 28 |
| Figure 10 : Evolution du PIB de 2016 à 2021 .....   | 31 |
| Figure 11 : Evolution du taux d'inflation et son estimation après COVID-19, .....                                   | 32 |
| Figure 12 : Evolution de la population active totale du Tchad.....  | 33 |
| Figure 13 : Evolution de la position fiscale, 2014-2022 .....   | 36 |
| Figure 14 : Tendances du solde des comptes de transactions courantes et des IDE nets .....                          | 37 |

## Liste des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Quelques agrégats macroéconomiques en Afrique subsaharienne, en zone CEMAC et au Tchad.....                     | 17 |
| Tableau 2 : Evaluation de la perte subie par le secteur du transport urbain et inter-urbain dans la ville de N'Djaména..... | 19 |
| Tableau 3 : Evaluation de manque à gagner dans le secteur de l'hôtellerie, restauration et bars ..                          | 20 |
| Tableau 4 : Estimations du chiffre d'affaires des structures en arrêt d'activité .....                                      | 24 |
| Tableau 5 : Structures d'enseignement fermées à cause du COVID-19 .....   | 26 |
| Tableau 6 : Perte de revenus des enseignants vacataires et communautaires en avril 2020 .....                               | 27 |
| Tableau 7 : Secteurs d'activités affectés par le chômage technique suite au COVID-19, .....                                 | 34 |
| Tableau 9 : la malnutrition aigüe sévère .....  | 41 |

## Remerciements

L'étude d'impact socio-économique de la COVID-19 au Tchad est le fruit d'une collaboration franche et fructueuse entre l'ensemble du Système des Nations Unies au Tchad et les partenaires au développement sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le gouvernement à travers le Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement. La rédaction s'est faite sous la supervision générale de Son Excellence Monsieur Issa DOUBRAGNE, Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement, et de Madame Lisa SIMRIQUE SINGH, Représentante résidente du PNUD.

L'équipe de rédaction était coordonnée du côté du Système des Nations Unies et des partenaires par Daniel GBETNKOM, Economiste principal du PNUD et composée de Christian BEASSOUM, Economiste National du PNUD, Mariana STIRBU, Chef section de la Protection Sociale à l'UNICEF, Olanrewaju MALIK KASSIM, Economiste Pays de la Banque Mondiale. Du côté du Gouvernement, sous la supervision de Nassour Bahar Mahamat ITNO, Directeur Général du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, l'équipe technique a été coordonnée par le Directeur Générale des Services de l'Economie, Aboubakar ADAM IBRAHIM. Cette équipe technique comprend la Directrice Générale Adjointe des Services de l'Economie, MIDEBEL Madjidanoum Mbaidanoum, le Directeur des Analyses Economiques, Douzounet MALLAYE et le Directeur des Stratégies et Politiques Economiques, Gadam DJAL GADOM. Les Agences des Nations Unies résidentes et non résidentes ont généreusement apporté leurs avis critiques et des contributions écrites à travers les personnes suivantes : Sally HAYDOCK (PAM), Ali MADAI (BIT), Joseph NTAMATUNGIRO (FMI), Yakin MWANZA et Mohseni OCEANE (IOM), Komi GNONDOLI (Bureau des Droits de l'homme).

L'étude a également bénéficié de nombreuses consultations dans les différentes administrations publiques nationales (INSEED, CCIAMA, CNPT, DEP/MFB, etc). Les membres du Comité de rédaction tiennent à remercier toutes ces personnes très sincèrement.

Nos remerciements vont également aux collègues de l'UNECA, UNFPA, FAO et OMS qui ont contribué à la revue des termes de référence ayant guidé les travaux techniques.

## Résumé exécutif

Le Gouvernement de la République du Tchad a enregistré son premier cas de la pandémie COVID-19 le 19 mars 2020. Depuis lors, le nombre de cas ne cesse d'augmenter passant de un à 848 cas confirmés à la date du 12 juin 2020 avec 72 décès et 718 cas guéris et cela devrait s'accroître. Pour limiter la propagation du virus sur le territoire national, le Gouvernement a décrété un Etat d'Urgence Sanitaire et des mesures barrières drastiques sont prises allant de la fermeture de son espace aérien, de ses frontières terrestres, des écoles, des églises, des mosquées, des bars, des restaurants, des casinos, des marchés, à l'interdiction d'attroupement, l'instauration d'un couvre-feu, etc. De même, la chute brutale du prix du baril de Brent (consécutive à covid-19), fluctuant entre 22 et 30 dollars en avril par rapport à son niveau de 60 dollars en février 2020, est révélatrice d'une crise qui va forcément entraîner une récession dans beaucoup de pays, dont le Tchad.

Fort de ce contexte difficile, il importe de faire une évaluation socio-économique des effets du COVID-19 au Tchad afin d'aider le pouvoir public à prendre des meilleures décisions pour les mesures d'atténuations et de relance économique. Ainsi, l'objectif global de cette étude est d'examiner les principales conséquences du COVID-19 et particulièrement celles économiques et sociales au Tchad. Il s'agit également d'examiner les implications de la pandémie sur la réalisation des ODD, tant au niveau national qu'au niveau communautaire.

En termes d'approche méthodologique, le travail sera fait en deux séquences. Dans la première séquence, il s'agira de collecter les données de référence (situation avant l'avènement de la crise) et d'observer les effets de plusieurs restrictions sur les activités économiques. Ainsi, il sera possible de faire des analyses des tendances possibles sur les différents secteurs et faire des recommandations. Dans la 2e séquence, les statistiques détaillées et désagrégées seront collectées au moyen des questionnaires administrés auprès des échantillons des entreprises qui regorgent l'essentiel des emplois formels et auprès des ménages. Ainsi, l'ampleur des implications de la crise seront quantifiées au moyen des calculs et des projections.

Les effets sociaux et économiques de cette pandémie sont multidimensionnels notamment des impacts directs, indirects et indirects en différé. La dimension économique couvre l'impact sur l'agriculture, le commerce, le secteur privé, particulièrement les PME et PMI, le tourisme, le transport, l'éducation et les activités minières avec une perte substantive de revenus et d'emplois. Elle touche également l'augmentation des prix de produits vivriers consécutive à la rupture de la chaîne d'offre ainsi que les effets indirects liés à une faible position fiscale du Gouvernement consécutive aux dépenses élevées pour contrecarrer la crise et aux rentrées fiscales très réduites.

Les principaux résultats de cette première séquence de l'étude montrent que les secteurs durement affectés par les mesures barrières au COVID-19 sont les Transports aériens et terrestre, hôtellerie et restauration, commerce et éducation. Ces secteurs dont leurs

contributions au PIB sont importantes doivent être accompagnés pour se rehausser. Le sous-secteur du commerce général est le plus touché par les mesures barrières. Il s'agit notamment des boutiques non alimentaires (quincaillerie, ventes des cosmétiques, ventes des prêt-à-porter, etc.) où plus de trente mille unités de ventes sont fermées depuis le 24 Mars 2020. Ils viennent, par ordre d'importance les restaurants, les grillades, les étals et colporteurs, les bars-alimentations-cafés, etc. Il ressort que l'activité dominante est celle des boutiques non alimentaires qui représente 82% des 37 830 structures fermées dans la ville de N'Djamena. Ces arrêts d'activités ont infligé une perte de revenus considérable aux entités économiques concernées, ce qui est une atteinte à leurs droits économiques et sociaux. Le chiffre d'affaire considéré comme le manque à gagner pendant le mois d'avril 2020 est estimé à 176,8 milliards de FCFA. Néanmoins, certains secteurs semblent avoir bénéficié de ces mesures. Par exemple, pour la première fois, la raffinerie (SRN) exporte des produits pétroliers raffinés vers le Cameroun (SRN était confrontée à une surproduction quelques semaines auparavant), la société sucrière (CST) a augmenté ses ventes intérieures, qui avaient été entravées par les importations frauduleuses, la Cotontchad vend son huile végétale sur le marché local, tandis que les entreprises de télécommunications ont augmenté leurs ventes à l'ère du confinement/télétravail.

Concernant le transport urbain, les pertes mensuelles sont estimées à 760,5millions de FCFA. Pour ce qui est des transports interurbains, les pertes mensuelles sont évaluées à 633 millions de FCFA. Pour le transport aérien, 108 vols mensuels des six (06) compagnies qui desservent le Tchad sont simplement annulés avec une perte énorme pour l'économie nationale. A ce secteur, il faut ajouter l'arrêt des activités de la compagnie nationale CHADIA.

Dans le secteur de l'éducation en général, l'évaluation faite sur la base du nombre des vacataires et communautaires issu des annuaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement supérieur, donne un manque à gagner en termes de vacations à payer estimée à 3,3 milliards de FCFA.

Pour ce qui est du secteur réel, les simulations intégrant les effets de cette pandémie montrent que la croissance du PIB réel projetée à 6,9 % en 2020 dont 27,5% pour le secteur pétrolier et 6,2% pour le secteur hors pétrole, baisserait à -0,4% en raison du ralentissement des activités pétrolières (3,2%) et aussi du secteur non pétrolier (-1,3 %).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 4% en 2018 contre -0,9 % en 2017, -1 % en 2019 (INSEED, 2019) et s'établirait à 3,57% après la pandémie de COVID-19.

Les finances publiques sont également affectées par la COVID-19. Ainsi, Le déficit budgétaire en 2020 et 2021 se creusera en raison de la baisse des recettes pétrolières et de l'augmentation des dépenses. La chute du prix du pétrole devrait faire baisser les recettes pétrolières de 40 % en 2020 et de 56 % en 2021. Cependant, cette baisse sera compensée par la structure de l'accord de partage de la production et de l'accord fiscal pétrolier avec la

CNPC qui permet à la compagnie de payer les impôts avec un an de retard. Par exemple, en 2020. En conséquence, le déficit budgétaire devrait se stabiliser à environ 1,5 % du PIB non pétrolier en 2020 et se creuser à 3,4 % en 2021. En revanche, les dépenses publiques augmenteront en raison d'une hausse de la masse salariale et des transferts vers le secteur de la santé pour contenir la pandémie de COVID-19.

Le secteur extérieur est durement touché par la crise sanitaire. Sous l'effet de la balance commerciale, le déficit des comptes courants se creuserait en 2020. Les exportations de pétrole devraient chuter de près de 50 % en 2020 et les exportations totales de 34 % en raison de l'impact de COVID-19 sur la demande mondiale, du choc des prix du pétrole et des fermetures de frontières. Les importations totales ne s'ajusteront pas dans les mêmes proportions, mais diminueront plutôt de 2,3 %. La balance épargne-investissement du Tchad se détériorera et le déficit du compte courant (CAD) se creusera pour atteindre 13,9%.

Le marché du travail au Tchad connaît une contraction consécutive au COVID-19. Selon les statistiques nationales (CCIAMA, ONAPE, CNPS, etc.) près de 288 607 personnes sont en chômage technique dont les plus importants sont dans le secteur du commerce non alimentaire (155585 postes), le secteur de l'éducation toute catégorie confondue (78541 postes), le transport urbain (15210 postes), et enfin le secteur des grillades et restaurants avec respectivement un effectif de 9220 et 7460 personnes en arrêt d'activité. Sur la base des données de l'Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE) et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), il ressort qu'en termes d'homologation des postes de travail, les nationaux perdront 100 postes ; 6.000 personnes bénéficiaires de l'auto-emploi seront en difficulté. S'agissant du programme crédit agricole de l'ONAPE, 50.000 emplois saisonniers seront perdus et 150.000 personnes seront en difficulté. Environ 82 300 travailleurs journaliers à N'Djaména sont en difficultés. A cela, s'ajoute la situation d'environ 250 000 nouveaux diplômés qui frappent chaque année à la porte du marché de travail tchadien. La situation de ces jeunes risque d'être compromise par la pandémie du COVID-19. En effet, le ralentissement des activités économiques plongerait ces jeunes diplômés dans un chômage massif et structurel si des mesures atténuantes ne sont prises par les autorités publiques.

Enfin, l'impact social immédiat de la pandémie sur les enfants au Tchad va se traduire par un bilan immédiat anticipé qui s'avère assez lourd. Ainsi, « 744 000 enfants, dont 4808 à N'Djaména vont passer sous le seuil de pauvreté monétaire, avec 7 494 qui vont basculer sous le seuil la pauvreté extrême. Les travailleurs journaliers à N'Djaména verront leurs revenus affectés par la crise et la sévérité de l'insécurité alimentaire sera accrue pour environ 320 027 personnes. En raison de la crise, 15 535 d'enfants de moins de 5 ans additionnels seront affectés par la malnutrition aigüe sévère parmi les enfants devenus pauvres en 2020, 3 023 602 d'enfants âgés de 3 à 17 ans seront en besoin d'éducation et 139,676 élèves n'auront plus l'accès aux cantines scolaires. De même, les conditions d'une détérioration de la production agricole, ensemble avec l'impact du Covid-19, le PAM et

l'UNICEF estiment que la malnutrition aigüe globale va affecter un total de 1,997,507 enfants de 6 à 59 mois additionnels, soit 58,6% de l'ensemble des enfants de 6 à 59 mois, et parmi eux 561,039 enfants de 6 à 59 mois affectés par la malnutrition aigüe sévère, soit 16,4 % de l'ensemble des enfants de 6 à 59 mois. En termes de malnutrition chronique et pertes économiques, on note que sur le long terme, la situation actuelle pourrait conduire à une augmentation de la malnutrition chronique, qui reste très élevée au Tchad à 32%, avec 8 provinces au-delà du seuil élevé de 20% et 12 provinces au-delà du seuil critique de 30%.

La vulnérabilité des populations étant de plus en plus grandissante, un travail d'analyse s'impose pour déterminer les niveaux de priorité et les réponses urgentes à apporter aux plus nécessiteux. L'approche fondée sur les droits humains avec la prise en compte de des principes de participation et de non-discrimination est nécessaire afin que nul ne soit laissé derrière. Ceci ne semble pas évident par ces temps de COVID.

Au regard des différentes effets socio-économiques du COVID-19, des actions immédiates, à moyen et long terme sont proposées à l'endroit du Gouvernement de la République du Tchad et l'ensemble des partenaires techniques et financiers.



## I. Introduction générale

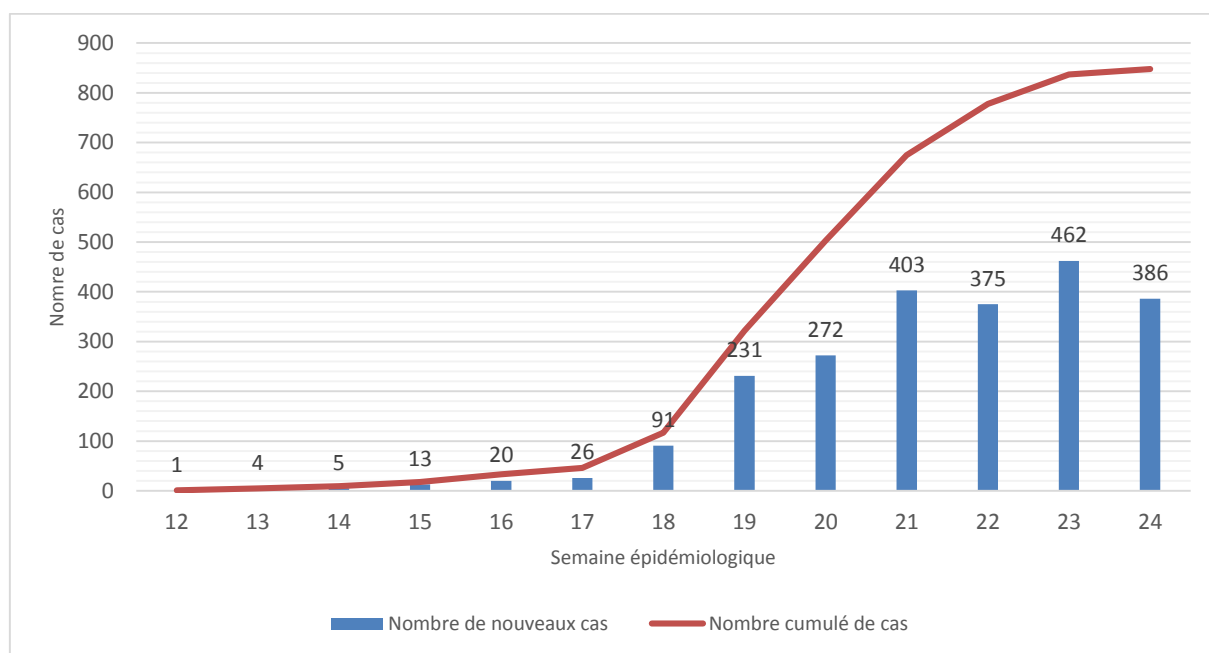
### I.1. Contexte

Depuis décembre 2019, le monde entier fait face à une pandémie dévastatrice des vies humaines qui annihile les efforts de progrès socio-économiques dans le cadre de la mise en œuvre des ODD ; il s'agit du Corona virus ou COVID-19. Elle s'est déclenchée en Chine et s'est propagée à une vitesse exponentielle dans plusieurs pays du monde. Cette pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire puisqu'elle touche les économies et les sociétés. Bien que son impact varie d'un pays à l'autre, il est probable qu'elle accroît la pauvreté et les inégalités dans presque tous les pays touchés, ce qui nécessitera l'accélération de la réalisation des ODD. Les conséquences économiques sont liées principalement aux mesures de restriction de certains mouvements prises par les différents pays concernés par cette crise. Nous pouvons citer la suspension des liaisons aériennes et terrestres entre les pays, puis les couvre feux et/ou l'état d'urgence qui sont décrétés. Une telle situation ne pourrait que ralentir les économies des pays ou même les asphyxier. Les premiers secteurs les plus exposés sont le secteur du transport, les hôtelleries ou encore le tourisme. Les pays, compte tenu de leur interdépendance ressentent fortement ce blocus et certains analystes craignent la faillite de plusieurs entreprises et l'accentuation du chômage compte tenu des mesures de confinement. Sans des réponses socio-économiques adéquates en Afrique et au Tchad en particulier, les conséquences vont s'alourdir, mettant en péril des vies et des moyens de subsistance pour les années à venir.

A la date du 20 mai 2020, 4,9 millions de cas testés et confirmés de COVID-19 dans le monde ont été révélés avec 323.341 décès dans 195 pays. Bien que les endroits les plus affectés continuent d'être l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, la COVID-19 progresse dangereusement en Afrique et particulièrement en Afrique subsaharienne. Plus de 91413 cas de COVID-19 sont confirmés dans 55 pays avec quelques pays qui enregistrent des nombres élevés tels que l'Afrique du Sud (17200), l'Egypte (13484 ), le Maroc (7023 ), l'Algérie (7377 ), le Nigeria (6401 ), Ghana (6096), le Cameroun (3529 ), le Sénégal (2617), la Côte d'Ivoire (2153), Djibouti (1618), , la Tunisie (1044) et le Burkina Faso (796) pour ne citer que ceux-ci. L'Egypte enregistre 659 décès, ce qui est le plus grand nombre en Afrique. Mais dans plusieurs pays il existe un manque de capacités médicales pour opérer rapidement et de manière fiable les tests. Ce problème conduit certainement à une sous-estimation des cas confirmés de COVID-19 dans le continent africain.

Au Tchad, le premier cas de COVID-19 a été confirmé le 19 mars 2020, dans la 12<sup>e</sup> semaine épidémiologique. Au 12 juin 2020, le nombre cumulé de cas est de 848, enregistrés dans 15 des 23 provinces que compte le pays (N'Djamena, Ouaddaï, Lac, Logone Oriental, Wadi-Fira, Moyen-Chari, Logone occidentale, Batha, Kanem, Mayo Kebbi-Est, Guera, Sila, Mandoul , l'Ennedi-Est et le Chari-Baguirmi). Parmi ces cas confirmés, il y a eu 72 décès soit une létalité de 8,5% et 718 guérisons correspondant à une proportion de 84,4%. Il a été aussi relevé que 79 personnels de santé ont été testés positifs soit 9,3% du total des cas confirmés.

**Figure 1 : Evolution du nombre de cas de COVID-19 confirmés au Tchad**



**Source:** Ministère de la santé et OMS

L'OMS apporte beaucoup de soutien aux pays africains en formant les agents de santé et en octroyant des kits pour tester les populations afin d'arrêter la propagation du coronavirus. Environ 52 pays africains peuvent aujourd'hui tester le COVID-19, ce qui constitue un grand progrès par rapport à seulement deux pays au début de la pandémie en décembre 2019. A cause de l'arrivée lente du COVID-19 sur le continent africain par rapport au reste du monde, ainsi que leurs expériences passées avec des épidémies infectieuses (Ebola par exemple), plusieurs gouvernements nationaux ont mis sur pied des mesures de précaution et d'atténuation. Elles vont des fermetures des frontières aériennes et terrestres, au confinement, en passant par la mise en quarantaine de certaines zones et des individus ayant eu des contacts avec les personnes testées positives. Cependant, les capacités médicales de dépistage restent très limitées dans plusieurs pays. En outre, la faible adhésion du public à la distanciation sociale et aux mesures de prévention de la propagation du COVID-19 est une menace pour la réussite des différents plans de riposte élaborés dans la plupart de pays.

Au-delà de ce qui précède, la crise actuelle est un frein excessif sur les différentes réformes socio-économiques en cours dans le continent africain. Les estimations macro-économiques n'ont à ce jour pas capté de manière adéquate l'ampleur des effets du COVID-19 sur les secteurs sociaux et économiques dans les pays africains. Aussi, les ramifications très importantes des effets de la crise sur la gouvernance politique et la sécurité n'ont pas encore fait l'objet d'une étude exploratoire. C'est la raison pour laquelle il est important d'évaluer les impacts socio-économiques de cette pandémie en tenant compte des aspects multidimensionnels. Une analyse socio-économique solide va élucider les opportunités et les défis, mettre en exergue les complexités et inspirer les politiques économiques et sociales dans ce contexte extrêmement difficile. Une telle analyse permettra également de

se rassurer que les partenaires au développement sont bien placés pour offrir une assistance effective et appropriée aux Etats. .

## **I.2. Bref examen des impacts socio-économiques possibles du COVID-19**

Cette pandémie a des impacts sociaux et économiques qui sont multidimensionnels. Il s'agit des effets directs et indirects et des effets indirects en différé. La dimension économique couvre l'impact sur l'agriculture, le commerce, le tourisme, le transport et le secteur privé, particulièrement les PME et PMI, avec une perte substantive de revenus et d'emplois. Elle touche également l'augmentation des prix de produits vivriers consécutive à la rupture de la chaîne d'offre ainsi que les effets indirects liés à une faible position fiscale du Gouvernement consécutive aux dépenses élevées pour contrecarrer la crise et une faible mobilisation des ressources fiscales.

Un autre facteur qui aggrave l'intensité de la crise et qui peut exacerber l'impact de la pandémie est la faible capacité du Gouvernement à maîtriser les conséquences. Cette faible capacité est caractérisée par une efficacité opérationnelle fragile, un manque de solidité du secteur de santé et un faible système de protection sociale. Tout ceci dans une certaine mesure est le reflet de la structure de gouvernance globale et des cadres de régulations du pays.

## **I.3. Problématique et portée de l'étude**

### **I.3.1. Problématique.**

La réussite des efforts pour contenir le COVID-19 et atténuer ses effets au Tchad dépendra d'un certain nombre de facteurs. En plus de la faiblesse du système de santé évoquée ci-dessus, son organisation pose un problème. Une pandémie de cette ampleur exige un bon système décentralisé et fonctionnel de gouvernance particulièrement dans le secteur sanitaire. Ainsi, l'intensité de la crise nécessite une réorientation du mode de gouvernance qui devrait désormais reposer sur les unités locales et communautaires. La cohésion sociale pourrait aussi limiter ou faciliter la riposte contre le COVID-19. La confiance de la population pourrait être compromise en raison du fait que les institutions de gouvernance et les organismes de prestation de services sont débordés et se trouvent au-delà de leurs capacités. Le Tchad n'est pas encore à ce niveau, mais les analyses devraient tenir compte de cette hypothèse. L'effectivité des restrictions actuellement en cours dépendra de l'existence d'un mécanisme fonctionnel de protection sociale.

De nombreuses restrictions à la circulation des biens et des services ont été imposées dans le cadre des efforts visant à contenir la pandémie dans les pays voisins. Cela exige la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale qui rétablissent les moyens de subsistance et donnent accès à la nécessité fondamentale de la vie (par exemple, la nourriture et les médicaments).

Le COVID-19 a des coûts à court, moyen et long terme qui devraient être examinés avec prudence. A cet effet, il émerge des questions suivantes ;

Quelles sont les conséquences de la pandémie sur les secteurs socio-économiques au Tchad ?

Quelles sont les options de politiques économiques pour faire face aux conséquences de la pandémie et améliorer les investissements socio-économiques au niveau national ? Quels sont les mécanismes nationaux et communautaires qui doivent être mis en place pour apporter des réponses efficaces à la pandémie, y compris l'aide financière, l'équipement de santé et la logistique ?

### **I.3.2. Portée de l'étude**

À ce stade, il est difficile d'entreprendre au niveau national une évaluation complète de l'impact socio-économique du COVID-19, compte tenu du fait que le premier cas confirmé n'a été révélé que le 19 mars 2020. Une évaluation rapide à ce stade fournira un aperçu des différentes dimensions et complexités de l'impact. Cette pandémie ne doit pas être uniquement considérée comme une urgence sanitaire mais, son orientation en matière de développement, de gouvernance et de sécurité doit faire l'objet d'une attention particulière.

L'étude se penchera sur les effets du COVID-19 sur les secteurs économiques les plus exposés aux conséquences de la pandémie tels que l'industrie, le tourisme, les transports, le commerce, et surtout le commerce transfrontalier, l'éducation, la santé, l'eau et assainissement ainsi que les pratiques et coutumes. La pandémie pourra également aggraver la fragilité économique de la femme dans le contexte du Tchad où elles prédominent dans le secteur informel. En outre, les jeunes qui constituent la tranche majoritaire de la population tchadienne sont confrontés à la difficulté d'accès au marché du travail. Cette difficulté risque de s'aggraver avec la crise sanitaire les contraignant à un chômage de masse.

### **I.4. Objectifs de l'étude**

L'objectif global de l'étude est d'examiner les principaux effets du COVID-19 et particulièrement ses effets économiques et sociaux au Tchad. Il s'agit également d'examiner les implications de la pandémie sur la réalisation des ODD, tant au niveau national qu'au niveau communautaire. L'étude formulera des recommandations politiques visant à réduire la vulnérabilité du Tchad et à renforcer sa résilience au COVID-19 à court, moyen et long terme. De manière précise, il s'agit de mettre en exergue une suggestion programmatique pour répondre aux besoins socio-économiques immédiats des populations vulnérables et plus pauvres. Un accent particulier sera mis sur les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Évaluer les effets immédiats et à moyen terme sur la croissance économique et les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, le secteur privé, le tourisme, les transports, le commerce et en particulier le commerce transfrontalier et les activités connexes ;

- Examiner l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19, y compris la perte de productivité et d'emplois, ou les perturbations des moyens de subsistance ruraux et urbains, et les dimensions de genre;
- Discuter de l'impact du COVID-19 sur les engagements programmatiques des agences des Nations Unies au Tchad, y compris la façon dont elles pourraient réagir aux impacts à court et moyen terme ;
- Et Formuler les recommandations stratégiques nécessaires pour combler les lacunes, les pertes et les faiblesses établies aux niveaux nationaux et communautaires.

### **I.5. Méthodologie.**

En général, le COVID-19 aura un impact sur l'économie à travers trois canaux : direct, indirect et les effets indirects différés. Les effets directs sont principalement des dépenses médicales liées à la pandémie au niveau macro. Au niveau du ménage, l'effet le plus direct est l'utilisation de l'épargne familiale pour prendre soin des membres de la famille pendant les restrictions de mouvements. Les effets indirects sont principalement liés à la réduction de la productivité. L'effet indirect différé est le coût que le ménage devra payer en l'absence d'aide extérieure. En outre, la fermeture des établissements scolaires et de formation aura des répercussions indirectes à long terme sur le développement du capital humain.

Le travail sera également orienté de manière à pouvoir identifier les potentiels effets de la pandémie sur les échanges commerciaux, les finances publiques, la pauvreté et le secteur privé avec un regard sur la création d'emploi. Il sera réalisé en deux séquences.

Dans la première phase, il s'agira de collecter les données de référence (situation avant l'avènement de la crise) et d'évaluer les effets de plusieurs restrictions sur les activités socio-économiques. Ainsi, il sera possible de faire des analyses des tendances possibles sur les différents secteurs et faire des recommandations.

Dans la 2<sup>e</sup> séquence, les statistiques détaillées et désagrégées seront collectées au moyen des questionnaires administrés auprès des échantillons des entreprises qui regorgent l'essentiel des emplois formels et auprès des ménages. Ainsi, l'ampleur des implications de la crise seront quantifiées au moyen des calculs et des projections.

## **II. Covid-19 et perspectives économiques internationales**

La COVID-19 a mis en lumière l'opposition entre deux ordres de gouvernance qui dominent désormais le monde. Il s'agit de l'ordre politique structuré autour des Etats et de l'ordre économique qui n'a pas de frontières. Ce qui semblait être, en décembre 2019, une épidémie essentiellement confinée à une communauté éloignée en Chine est devenue, en moins de cinq mois, un enjeu de développement mondial et une menace pour les activités économiques et la santé publique. Le Covid-19 a révélé la fragilité de nombre de pays qui ont perdu la maîtrise de l'accès à des produits dont on n'avait pas assez mesuré la dimension stratégique dans l'euphorie de la globalisation.

La pandémie de COVID-19 dont l'ampleur a été largement sous-estimée à ses débuts est devenue en quelques semaines une sinistre réalité, avec une progression exponentielle de la contagion : le nombre de cas confirmés qui était de 555 personnes à travers le monde à la date du 22 janvier est passé à 4,9 millions de personnes au 20 mai tandis que le nombre de décès enregistrés est passé de 17 individus à 323.341<sup>1</sup> La Chine, premier foyer de la pandémie, a entamé la relance des activités après une période de confinement tandis que la plupart des pays européens ainsi que les Etats Unis d'Amérique sont depuis plus d'un mois en confinement.

Selon le FMI, cette crise est sans précédents, en trois points principaux. Primo, le choc est violent à telle enseigne que les pertes de production liées à cette urgence sanitaire et aux mesures prises pour l'endiguer sont probablement bien supérieures aux pertes qui ont déclenché la crise financière mondiale de 2008-2009. Secundo, comme pour une guerre ou une crise politique, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Tertio, la crise est dans une large mesure la conséquence des mesures d'endiguement qu'il a fallu prendre (quarantaine, confinement et/ou distanciation sociale) Cette crise n'étant pas ordinaire, la politique économique consistant à encourager l'activité économique en stimulant la demande globale ne semble plus pertinente.

Ainsi, l'économie mondiale devrait entrer en récession en 2020, le taux de croissance du PIB réel serait de -3,0% contre 2,9% en 2019. Le choc est plus violent dans la zone Euro où le taux de croissance du PIB réel serait moins de -7,5% contre une croissance de 1,2% en 2019. La Chine serait l'une des rares économies qui subiraient un ralentissement sans entrer en récession avec un taux de croissance du PIB réel de 1,2 % contre 6,1% en 2019.

Selon le modèle de prévision immédiate du BIT<sup>2</sup>, les heures de travail dans, au deuxième trimestre, le total des heures de travail dans le monde devrait être de 10,5 pour cent inférieur à celui du trimestre précédant la crise. Cela équivaut à 305 millions d'emplois à plein temps, ce qui représente une nette détérioration par rapport à la précédente estimation du BIT de 195 millions pour le deuxième trimestre. Cette évolution est principalement due à la prolongation et à l'extension des mesures de confinement.

L'Afrique subsaharienne connaîtra en 2020 la première récession de son histoire avec un taux de croissance du PIB réel de -1,6% contre 3,1% en 2019.<sup>3</sup> En effet, même lors de la dernière crise financière de 2009 où le taux de croissance de l'économie mondiale était de -0,1%, cette zone a observé un taux de croissance de 3,9%.

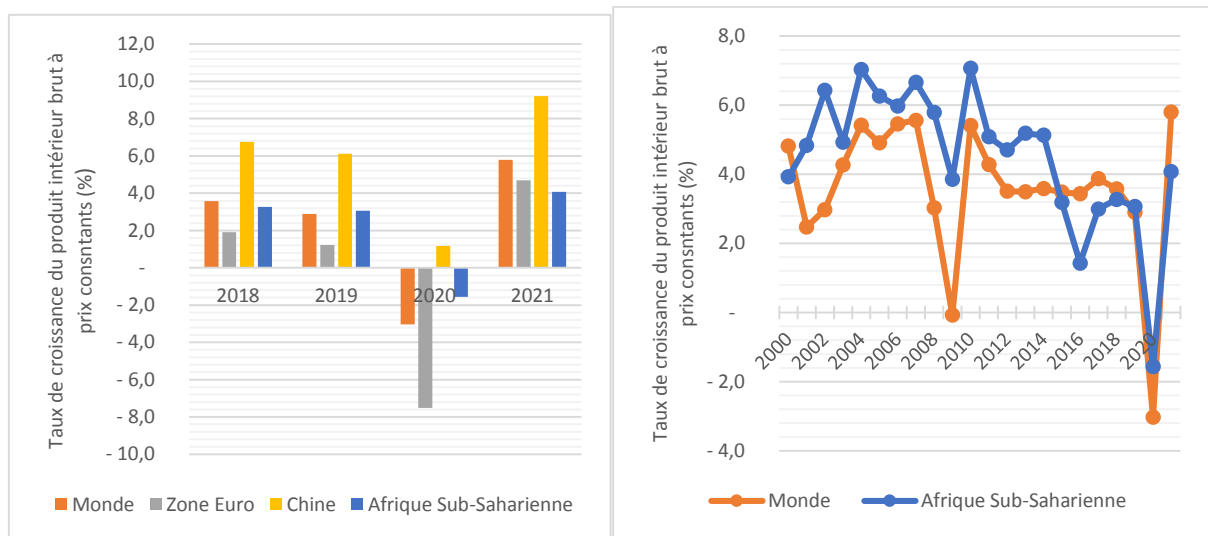
---

<sup>1</sup> John Hopkins University Coronavirus Resource Center

<sup>2</sup> Observatoire de l'OIT-Genève, <https://ilostat.ilo.org/resources/methods/>

<sup>3</sup> La Banque mondiale estime que cette contraction se situera dans une fourchette entre 2,1 points (scénario optimiste dans laquelle l'épidémie de COVID-19 devait être maîtrisée au 2<sup>e</sup> trimestre de 2020) et 5,1 points (scénario pessimiste d'extension de l'épidémie dans le second semestre de 2020). Cf Africa's Pulse, avril 2020.

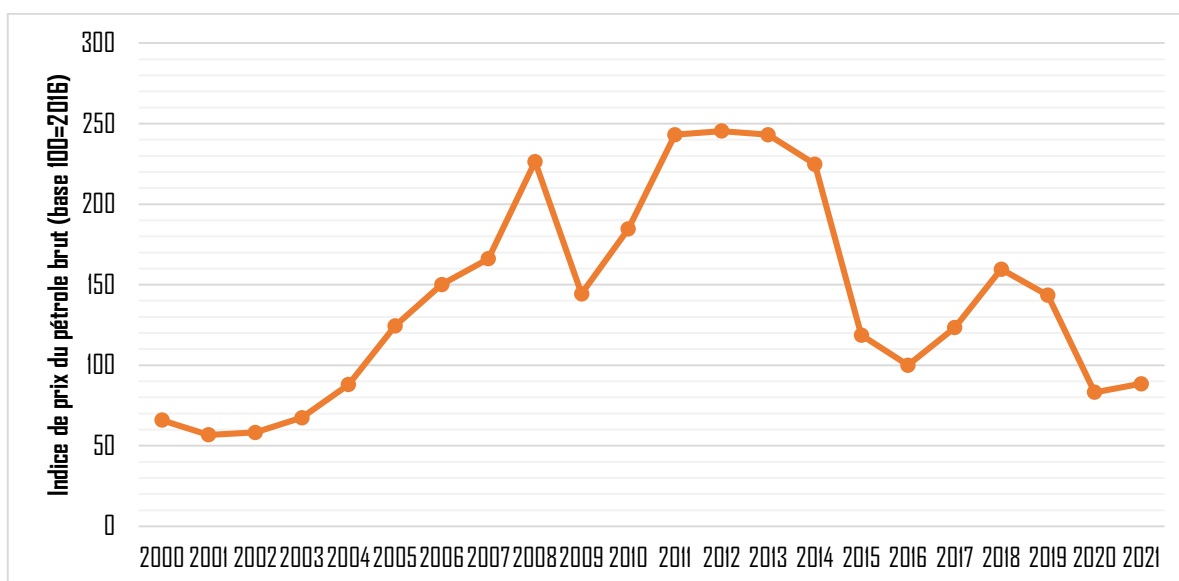
**Figure 2** : Evolution du produit intérieur brut à prix constants



**Source:** Graphiques faits avec les données FMI, Perspectives économiques mondiales, avril 2020

En trois mois, les cours du pétrole ont plongé d'environ 50%, atteignant le plus bas niveau depuis 18 ans, sous l'effet du ralentissement de la croissance mondiale et de la rupture de l'accord de l'Organisation des pays producteurs de pétrole et des autres grands producteurs de pétrole (OPEP+). Le 20 avril 2020, le baril de pétrole coté à New York pour livraison en mai a terminé pour la première fois de son histoire, sous zéro dollar, à -37,63 dollars. Il est estimé en moyenne que le prix du baril du pétrole en 2020 soit en baisse de 11,5 points par rapport au prix de 2016. Il est probable que le niveau du prix de pétrole de 2016 ne soit pas atteint jusqu'en fin 2021. Ce choc sur les cours du pétrole aggravera la situation des pays africains exportateurs de pétrole à l'instar du Tchad qui, comme les autres pays subissent les perturbations économiques résultant du choc sanitaire et les conséquences des retombées mondiales du COVID-19.

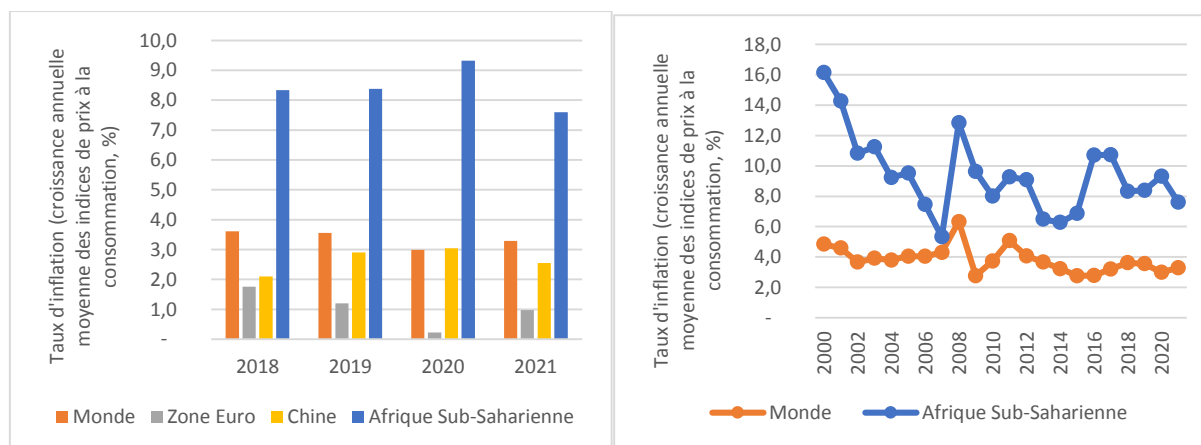
**Figure 3 :** Evolution de l'indice<sup>4</sup> du prix du pétrole brut



**Source :** Graphique fait avec les données du FIM, Perspectives économiques mondiales, avril 2020

La crise actuelle ne devrait pas avoir un impact d'envergure sur les prix à la consommation dans l'économie mondiale. Le taux d'inflation qui était de 3,6% en 2019 devrait passer à 3,0% en 2020. L'inflation sera plus marquée en Afrique subsaharienne où les prix à la consommation continueront à croître à un rythme plus élevé que dans le monde. Le taux d'inflation en Afrique subsaharienne qui était de 8,4% en 2019 sera de 9,3 % en 2020.

**Figure 4 :** Evolution de l'indice des prix à la consommation



**Source :** Graphique fait avec les données du FIM, Perspectives économiques mondiales, avril 2020

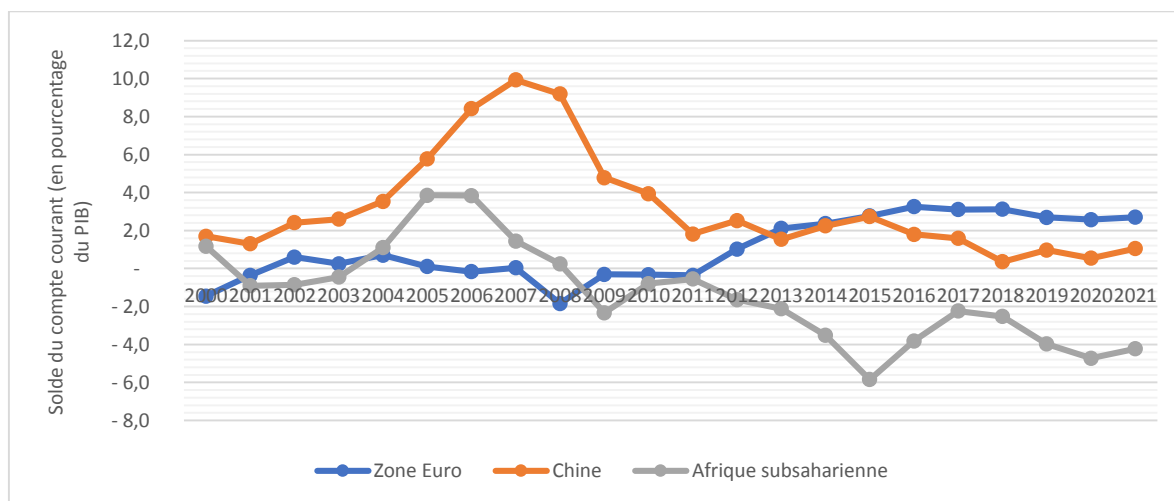
Depuis la dernière crise financière, l'Afrique subsaharienne continue à avoir une position extérieure défavorable, avec un solde du compte courant de la balance des paiements déficitaire, au taux de - 4,7% du PIB en 2020 contre -4,0% en 2019. La zone Euro et la Chine,

<sup>4</sup> L'indice des prix du pétrole est la combinaison des prix de trois produits pétroliers (Dated Brent, West Texas Intermediate et Dubai FATEH)



quant à elles, continueront à avoir une position extérieure favorable avec un solde de compte courant excédentaire de 2,7% du PIB et 1,0% respectivement.

**Figure 5 :** Evolution du solde du compte courant de la balance des paiements (en % du PIB)



**Source :** Graphique fait avec les données du FIM, Perspectives économiques mondiales, avril 2020

Pour la zone de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), fortement dépendante des ressources naturelles et surtout du pétrole, connaîtra aussi une récession avec un taux de croissance du PIB réel de -1,7% en 2020 contre 1,8% en 2019. Cependant, taux d'inflation sera maintenu à un niveau moindre (2,5%) par rapport à la norme communautaire (3,0%). Le solde budgétaire de la zone (en proportion du PIB) qui était de 0,3% en 2019 deviendra déficitaire pour se situer à -2,6% tandis que la dette publique (en proportion du PIB) qui était de 51,3% passera à 57,8%.

**Tableau 1 :** Quelques agrégats macroéconomiques en Afrique subsaharienne, en zone CEMAC et au Tchad

|                              | 2010-16  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020   | 2021   |
|------------------------------|--|-------|-------|-------|--------|--------|
|                              | <b>Solde budgétaire global, dons compris (en pourcentage du PIB)</b> |       |       |       |        |        |
| <b>Afrique subsaharienne</b> | - 3,1  | - 4,5 | - 3,6 | - 4,3 | - 7,0  | - 6,0  |
| <b>CEMAC</b>                 | - 2,7  | - 3,6 | -     | 0,3   | - 2,6  | - 1,8  |
| <b>Tchad</b>                 | - 2,0  | - 0,2 | 1,9   | - 0,2 | - 0,4  | - 2,2  |
|                              | <b>Dettes publiques (en pourcentage du PIB)</b>                      |       |       |       |        |        |
| <b>Afrique subsaharienne</b> | 33,1   | 45,6  | 48,4  | 50,1  | 55,9   | 57,4   |
| <b>CEMAC</b>                 | 30,0   | 52,4  | 50,8  | 51,3  | 57,8   | 55,6   |
| <b>Tchad</b>                 | 36,4   | 49,8  | 48,4  | 44,2  | 47,2   | 46,5   |
|                              | <b>Masse monétaire au sens large (en pourcentage du PIB)</b>         |       |       |       |        |        |
| <b>Afrique subsaharienne</b> | 35,3   | 35,9  | 36,0  | 35,6  | 35,3   | 35,0   |
| <b>CEMAC</b>                 | 21,4   | 22,4  | 22,1  | 22,8  | 25,4   | 24,9   |
| <b>Tchad</b>                 | 13,7   | 15,3  | 14,3  | 17,0  | 18,3   | 17,8   |
|                              | <b>Solde extérieur courant, dons compris (en pourcentage du PIB)</b> |       |       |       |        |        |
| <b>Afrique subsaharienne</b> | - 2,6  | - 2,2 | - 2,5 | - 4,0 | - 4,7  | - 4,2  |
| <b>CEMAC</b>                 | - 3,4  | - 4,7 | - 2,3 | - 2,2 | - 7,1  | - 5,9  |
| <b>Tchad</b>                 | - 9,2  | - 7,1 | - 1,4 | - 4,9 | - 12,9 | - 10,1 |

**Source :** CEMAC

### III. Covid-19 et l'économie nationale

#### 3.1. Conséquences des mesures barrières sur les secteurs d'activité

Les mesures barrières mises en place par le Gouvernement afin de contenir la crise sanitaire sinon du moins limiter la propagation de la maladie à Coronavirus ont produit des conséquences lourdes dans les secteurs économiques et sociaux au Tchad. Les plus touchés sont le transport, l'hôtellerie-restauration, le commerce général, l'industrie et l'éducation en liaison avec la baisse des échanges intérieurs et internationaux, la baisse du flux entrant de touristes et donc de la demande en services hôteliers et d'hébergement, de la fermeture des marchés et commerce de vente d'articles non alimentaires, ainsi que de la fermeture des établissements scolaires et universitaires. Au total, ces contraintes observées au niveau du marché des biens et services produiront un effet de contagion sur le marché du travail avec la baisse du volume et de la rémunération du travail aussi bien dans le secteur moderne que dans l'économie informelle au Tchad. Cette section met en exergue les effets néfastes de ces mesures sur les activités économiques et sociales les plus affectées.

##### 3.1.1. Transports

Face à la propagation du coronavirus, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement. Certaines d'entre elles intéressent plus particulièrement les professionnels du secteur du transport (aérien et terrestre).

En ce qui concerne le secteur du transport urbain et inter-urbain, sur la base d'un échantillon de 211 bus inter urbain et de 2535 mini bus, les pertes totales qu'a subies ce dernier sont estimées pour le mois d'avril à **219,6 millions de FCFA** selon les informations recueillies par la CCIAMA auprès des syndicats et associations des transporteurs de la ville de N'Djaména (confère tableau 2). De manière désagrégé, Il ressort du tableau 2 que les minibus qui assurent le transport urbain ont enregistré une perte mensuelle évaluée à 25, 4millions de FCFA. Quant au transport urbain assuré par les taxis, les pertes mensuelles sont de l'ordre de 4,3 milles de FCFA. A ce niveau, il faut mentionner que les taxis ne sont pas aux arrêts mais sont obligés de réduire le nombre de passagers pour respecter la mesure de distanciation sociale. De ce fait, la hausse des prix de transport en taxi a pour conséquence la réduction de la demande. C'est pourquoi, l'estimation de la perte est faite sur la base d'une diminution du bénéfice journalier de 50%. Enfin, pour ce qui est du transport inter-urbain, les pertes mensuelles évaluées sur la base de 211 bus aux arrêts, sont estimées à 189,9 millions de FCFA. Cette évaluation de manque à gagner dans le secteur du transport terrestre serait encore plus importante si les informations couvraient l'ensemble du territoire national.

**Tableau 2** : Evaluation de la perte subie par le secteur du transport urbain et inter-urbain dans la ville de N'Djaména

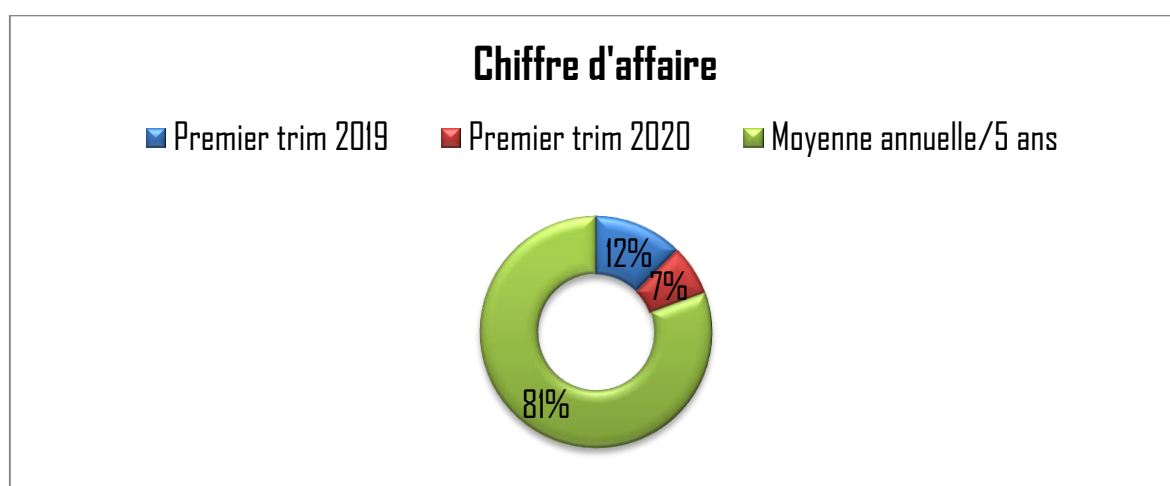
| Secteur du transport | Nombre de mini- bus et bus aux arrêts à N'Djaména | Bénéfice journalier/ par Mini bus et bus en Frs CFA | Perte mensuelle en Frs FCFA |
|----------------------|---|---|-----------------------------|
| Urbain (Mini bus)    | 2.535   | 10.000  | 25 350 000                  |
| Inter urbain (Bus)   | 211   | 30 000  | 189 900 000                 |
| Taxi                 | 1.156   | 3.750   | 4 335 000                   |
| <b>Total</b>         |   |   | <b>219 585 000</b>          |

**Source** : données collectées par la CCIAMA

Pour le transport aérien, la suspension des vols nationaux et internationaux à l'exception des cargos constitue un réel handicap majeur pour la compagnie nationale CHADIA qui vient juste de démarrer ses activités. Ainsi, les mesures barrières menacent la survie de cette industrie aéronautique naissante. En effet, 108<sup>5</sup> vols des 6 compagnies qui desservent le Tchad mensuellement sont suspendus. En termes de chiffre d'affaire généré par les agences de voyages au Tchad, il se situerait pour le premier trimestre de l'année 2020 à 196 millions CFA et serait en baisse de 44% comparativement à celui de 2019 (349 millions) et 91,34% (2,3 milliards) de celui de la moyenne des cinq dernières années (cf figure 6).

Enfin, il faut mentionner qu'autour de l'activité de transport aérien, plusieurs activités connexes viennent se greffer notamment la billetterie, le service de nettoyage, la restauration, la sécurité, etc. La survie de toutes ces entités économiques est menacée si la pandémie de COVID-19 persiste et perdure.

Figure 6 : comparaison de chiffre d'affaire généré par les agences de voyages pendant le premier trimestre de l'année



**Source** : sur la base des données collectées auprès des agences de voyages.

<sup>5</sup> Ces 108 vols sont réparties comme suit : 29 vols pour ASKY, 16 vols pour Air France, 28 vols pour Ethiopian, 16 vols pour le Royal Air Maroc, 12 vols pour Egyptair et 8 vols pour Turkish Airlines.

### 3.1.2. Hôtellerie – Restauration-Bars

Les pertes mensuelles liées à la fermeture des unités économiques induites par COVID-19 dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et bars dans la ville de N'Djaména sont estimées à 6,2 milliards de FCFA (cf tableau 3). Cette perte est répartie entre les différentes branches notamment les restaurants et hôtels, grillades, bar-alimentations-café et cabarets, avec des pertes respectivement évaluées à 40,5 milliards FCFA, 843,8 millions de FCFA, 1,2 milliards de FCFA et 148,5 millions de FCFA.

Cependant, il faut noter que dans la branche restaurant, beaucoup sont dans l'informel, l'estimation serait ainsi sous-évaluée. De même, dans la branche de l'hôtellerie, l'interdiction des vols internationaux et nationaux a occasionné une baisse drastique de réservations. En outre, l'annulation des séminaires, des ateliers de formation et des mariages dans les différents hôtels ont entraîné une baisse très importante de leurs chiffres d'affaires. Il faut noter toutefois que la réquisition des hôtels par l'Etat pour la mise en quarantaine des personnes suspectes ou rapatriées devrait contribuer à l'atténuation des effets négatifs de cette crise sanitaire sur ce secteur.

**Tableau 3 :** Evaluation de manque à gagner dans le secteur de l'hôtellerie, restauration et bars

| Secteur d'activité      | Nombre des unités économiques | Bénéfice mensuel Par unité | Perte mensuelle totale |
|-------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------|
| Restaurant et hôtel     | 150                           | 27 000 000                 | 40 50 000 000          |
| Grillades               | 1.250                         | 675.000                    | 843 750.000            |
|                         |                               |                            |                        |
| Bar-alimentations-cafés | 661                           | 1.800.000                  | 1 189 800 000          |
| Cabarets                | 220                           | 675.000                    | 148 500 000            |
| <b>TOTAL</b>            |                               |                            | <b>6 232 050 000</b>   |
|                         |                               |                            |                        |

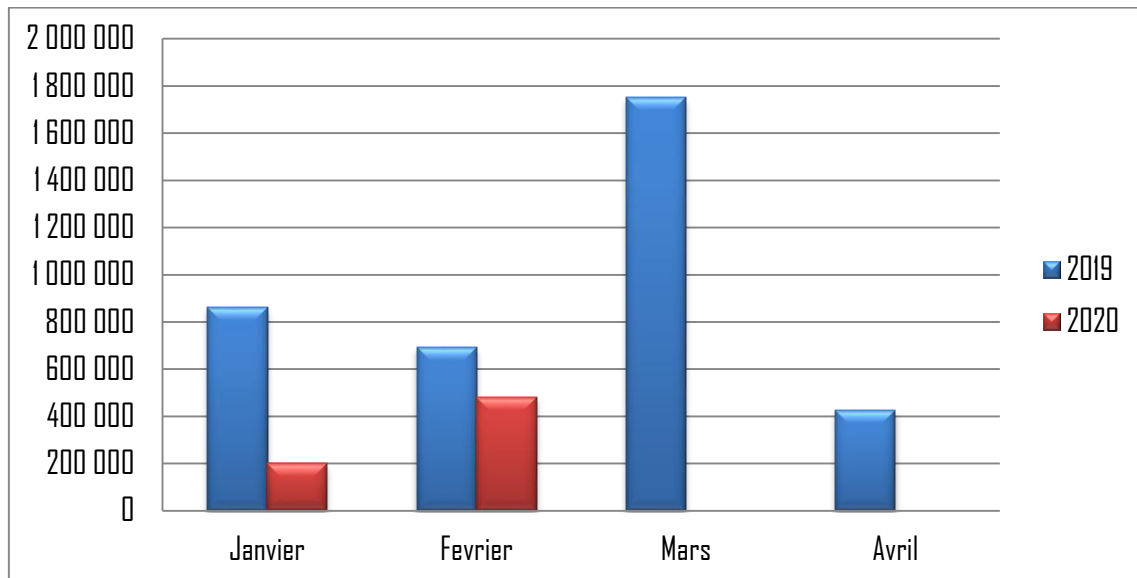
**Sources :** Données de la CCIAMA

### 3.1.3. Tourisme et activités culturelles

Les mesures relatives à l'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes et la suspension des vols internationaux à destination du Tchad ont occasionné un ralentissement des activités dans le secteur du tourisme, la culture et le sport. Ainsi, plusieurs activités et manifestations culturelles de masse prévues pour le deuxième trimestre sont décalées ou annulées.

On note que les ressources générées par les activités (Location de salle, redevance du BUTDRA et visite au Musée) des structures du Ministère en charge de la Promotion de la Culture et du Tourisme sont en baisse au premier trimestre de l'année 2020 comparativement à celui de 2019 (cf figure 8). Cette baisse est induite par les conséquences des mesures barrières au COVID-19.

**Figure 6 : Ressources générées par le MPCT au premier trimestre 2019 et premier trimestre 2020**



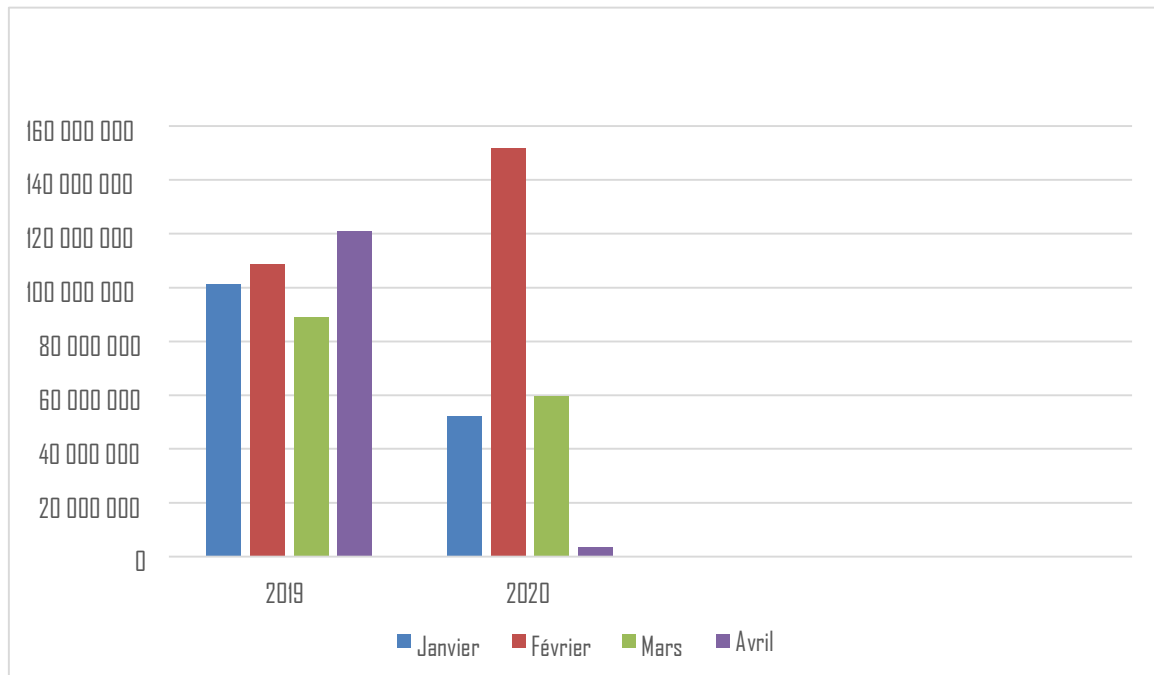
**Source :** réalisée à l'aide des données du MPCT

Pour ce qui est du secteur de tourisme, la suspension des vols a entraîné un manque à gagner considérable en termes de mobilisation de taxe touristique (10 000 FCFA par billet et 2 500 FCFA par nuitée dans un hôtel).

La figure 9 montre qu'au mois de février 2020 un niveau important de mobilisation des taxes touristiques (de plus de 140 millions). Dès l'enregistrement du premier cas de COVID 19 le 19 mars, le niveau de mobilisation a baissé drastiquement passant de 60 millions en mars à moins de 5 millions en avril.

En plus, des revenus générés par les taxes touristiques, il faut signaler le nombre des touristes en baisse est un manque à gagner pour l'économie nationale.

Figure 7 : Evolution de la taxe de développement touristique aux premiers trimestres 2019 et 2020



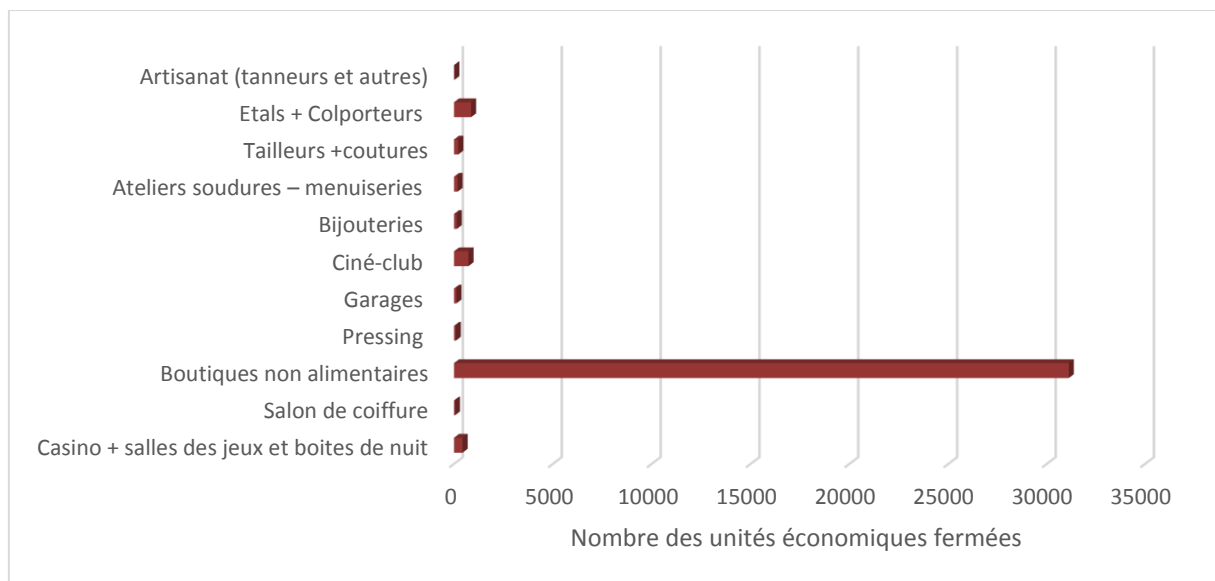
**Source :** Construction à l'aide des données du MPCT

### 3.1.4. Commerce général

Au Tchad, le commerce est l'un des maillons contributifs à la création de la valeur ajoutée. Les projections montrent que sa contribution à la croissance du PIB chutera de 1% en 2019 à - 2% en 2020, du fait des effets néfastes de la crise sanitaire actuelle qui ont entraîné une paralysie de ce secteur.

Les mesures prises par le gouvernement du Tchad dans le but de limiter sinon empêcher la propagation de la pandémie à COVID-19 ont conduit à la fermeture des marchés et à l'arrêt de la plupart des activités commerciales. Les activités commerciales non touchées par ces mesures sont celles liées à la vente des produits alimentaires et des produits pharmaceutiques. Le graphique 10 met en évidence, par sous-secteur, le nombre de structures ayant observé l'arrêt des activités dans les dix arrondissements de la ville de N'Djamena.

Figure 8 : Nombre des entités économiques fermées



Source : Construction à l'aide des données de la CCIAMA

Ce graphique montre que le sous-secteur du commerce général le plus touché par les mesures barrières sont les boutiques non alimentaires (quincaillerie, ventes des cosmétiques, ventes des prêt-à-porter, etc.) où plus de trente mille unités de ventes sont fermées depuis le 25 Mars 2020. Ils viennent, par ordre d'importance, les étals et colporteurs, les ciné-clubs, les Casino + salles des jeux et boites de nuit, etc. Il ressort de l'analyse de ce graphique que l'activité dominante est celle des boutiques non alimentaires qui représente 92% des 33 962 structures fermées dans la ville de N'Djamena.

Ces arrêts d'activités ont infligé une perte de revenus considérable aux entités économiques concernées telle qu'illustrée dans le Tableau 4. Le chiffre d'affaire considéré comme le manque à gagner pendant le mois d'avril 2020 est estimé à 74,6 milliards de FCFA. Les revenus qui devraient être tirés de ce chiffre d'affaires, sous forme de bénéfice sont évalués à 22,4 milliards de FCFA, soit 30% du chiffre d'affaires.

**Tableau 4** : Estimations du chiffre d'affaires des structures en arrêt d'activité

| Activités économiques                      | Chiffre d'affaires journalières | Chiffre d'affaires mensuelles | Revenus tirés du chiffre d'affaires mensuel | CA Total par secteur | revenus totaux tirés du CA |
|--|---------------------------------|-------------------------------|---|----------------------|----------------------------|
| Casino + salles des jeux et boîtes de nuit | 150000                          | 4500000                       | 1350000                                     | 1957500000           | 587250000                  |
| Salon de coiffure                          | 50000                           | 1500000                       | 450000                                      | 705000000            | 211500000                  |
| Boutiques non alimentaires                 | 75000                           | 2250000                       | 675000                                      | 70013250000          | 21003975000                |
| Pressing                                   | 37500                           | 1125000                       | 337500                                      | 1001250000           | 300375000                  |
| Garages                                    | 50000                           | 1500000                       | 450000                                      | 1815000000           | 544500000                  |
| Ciné-club                                  | 25000                           | 750000                        | 225000                                      | 5497500000           | 1649250000                 |
| Bijouteries                                | 250000                          | 7500000                       | 2250000                                     | 10500000000          | 3150000000                 |
| Ateliers soudures – menuiseries            | 100000                          | 3000000                       | 900000                                      | 5490000000           | 1647000000                 |
| Tailleurs +coutures                        | 10000                           | 300000                        | 90000                                       | 648000000            | 194400000                  |
| Etals + Colporteurs                        | 2500                            | 75000                         | 22500                                       | 647250000            | 194175000                  |
| Artisanat (tanneurs et autres)             | 5000                            | 150000                        | 45000                                       | 27000000             | 8100000                    |
| Total                                      | 755000                          | 22650000                      | 6795000                                     | 74603850000          | 22381155000                |

**Source** : Reconstitution à partir des données de la CCIAMA

Le Recensement Général des Entreprises de 2015 réalisé par l'INSEED a montré que 50% des unités de production sont basées à N'Djaména et les autres 50% sont réparties dans le reste des provinces. Ainsi, une extrapolation de l'analyse au niveau national porterait à 67 924 le nombre des structures de commerce général fermées soit 33 962 structures pour les autres villes du Tchad. A cet égard, le manque à gagner de l'économie au niveau national peut être estimé à 149,2 milliards FCFA pour le mois d'avril. Ce montant exclut les structures dans le domaine des transports, de l'hôtellerie, de restauration, du tourisme, de l'industrie et de l'éducation.

Il faudrait s'attendre par ailleurs à des pertes importantes d'emplois avec la fermeture de ces entités économiques qui relèvent en général du secteur tertiaire urbain qui génère environ 21% des emplois totaux<sup>6</sup> et plus de 85% des emplois en milieu urbain, en 2018 au Tchad.

### 3.1.5. Industrie

L'industrie formelle tchadienne est constituée de la COTONTCHAD Société Nouvelle, les Brasseries du Tchad (BDT), la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT), la Compagnie Sucrière du Tchad (CST), la Raffinerie de Djermaya, les Huileries, la Société Moderne des Abattoirs (SMA), les deux cimenteries (de N'Djaména et de Baoré) et d'autres industrie de production pétrolière. On note aussi la présence, depuis 2019, d'une usine de production

<sup>6</sup> Voir projection Ilostat 2020 et WBI2020.



industrielle de farine de maïs à N'Djamena. De toutes ces industries, la SMA et la BDT sont celles les plus touchées par les mesures du point de vue de l'importance de la baisse de la vente de leurs produits. Les activités de la SMA sont fortement affectées par la décision du gouvernement de limiter les abattages afin d'éviter les attroupements humains. Quant à la BDT, l'arrêt des activités de ces principaux clients notamment les bars, les cabarets et les restaurants aurait occasionné d'importantes pertes en termes de chiffre d'affaires.

En générale, la distanciation sociale appliquée dans les différentes structures est de nature à limiter le travail en présentiel. En conséquence, cela impacterait fortement toute l'activité industrielle et contracterait l'offre intérieure qui, en l'occurrence, conduirait à une hausse de prix. Ainsi, même si l'industrie procure en moyenne moins de 5% des emplois, du fait que certaines catégories d'activités industrielles comme la brasserie, sont intégrées aux activités de services de restaurations, bars, cabarets, la baisse de vitalité du secteur secondaire va affecter indirectement les activités et les emplois dans le secteur des services. Bien que les mesures anti-COVID-19 aient eu un impact négatif sur la plupart des activités, certains secteurs semblent avoir bénéficié de ces mesures. Par exemple, pour la première fois, la raffinerie (SRN) exporte des produits pétroliers raffinés vers le Cameroun (SRN était confrontée à une surproduction quelques semaines auparavant), la société sucrière (CST) a augmenté ses ventes intérieures, qui avaient été entravées par les importations frauduleuses, la Cotontchad vend son huile végétale sur le marché local, tandis que les entreprises de télécommunications ont augmenté leurs ventes à l'ère du confinement ou du télétravail.

### **3.1.6. Education**

Les mesures barrières ont entraîné la fermeture de seize mille huit cent quatre-vingt-seize (16 896) structures d'enseignement fondamental, technique et universitaire (Tableau 5). Cette fermeture a immobilisé plus de 3,4 millions apprenants dont 40 749 étudiants. A cela s'ajoutent les 55 751 enseignants dont 20 634 vacataires et 18 764 communautaires respectivement à la charge des institutions et des associations des parents d'élèves (APE) qui sont en chômage. L'arrêt des activités éducatives sur toute l'étendue du territoire augmenterait davantage les taux d'abandon qui sont déjà élevés et estimés à 17,9% pour le cycle primaire et 65,6% pour le premier cycle secondaire.

**Tableau 5 : Structures d'enseignement fermées à cause du COVID-19**

|                           | Prés-coalaitre | Primaire | Ens.Moyen | Enseignement secondaire | Enseignement technique et professionnel | Centres d'alphabétisation | Enseignement supérieur | Total   |
|---------------------------|----------------|----------|-----------|-------------------------|---|---------------------------|------------------------|---------|
| Nombre d'écoles/centres   | 329            | 11702    | 1395      | 580                     | 37                                      | 2754                      | 99                     | 16896   |
| Nombre d'élèves/étudiants | 17426          | 2769420  | 361103    | 168644                  | 7641                                    | 119816                    | 40749                  | 3484799 |
| Nombre d'enseignants      | 664            | 22130    | 11210     | 10824                   | 976                                     | 4540                      | 5407                   | 55751   |
| Public                    | 0              |          | 7021      | 4760                    | 515                                     | 2152                      | 2336                   | 16784   |
| Privé/vacataires          | 664            | 9189     | 1185      | 6064                    | 461                                     | 0                         | 3071                   | 20634   |
| Communautaire             |                | 13372    | 3004      | 0                       | 0                                       | 2388                      | 0                      | 18764   |

**Source :** construction à partir des annuaires statistiques scolaire de 2019 et de l'enseignement supérieur

Dans le rang des apprenants, ceux qui auront les lacunes dans leur cursus sont les élèves en fin du cycle moyen, ceux de l'enseignement secondaire et les étudiants qui sont dans un réel processus d'accumulation de connaissance. On se souviendra encore que la baisse de niveau au Tchad a pris son origine depuis l'année blanche de 1993, à cause du scénario imaginé qui autorisait les redoublants à passer en classes supérieures alors même qu'ils avaient accumulé des faiblesses éducatives très importantes. A cet égard, l'arrêt des classes aura plus de conséquences sur le capital humain futur qui se traduira en termes d'incompétences et amputera sur la productivité du facteur travail.

L'évaluation faite sur la base du nombre des vacataires et communautaires issu des annuaires statistiques de l'enseignement fondamental et de l'enseignement supérieur, donne un manque à gagner en termes de vacations à payer estimée à 3,3 milliards de FCFA. C'est une perte considérable du fait de son implication sociale, étant donné que cette couche de la population vit du jour au jour grâce à leurs prestations dans les différents établissements. Elle aurait pour conséquence une baisse de la demande compte tenu de la contraction de ce revenu dédié à la consommation. En effet, c'est environ 39000 vacataires et communautaires qui verront leurs conditions de vie négativement affecter en les rendant vulnérables du fait que les revenus liés à leurs activités ne leur seront pas versés au regard de la fermeture des écoles. Il y aura donc des impacts au niveau micro et social pour ces intervenants du système éducatif ; ces impacts négatifs peuvent s'amplifier en créant des conflits de travail liés aux revendications sur la protection de leurs droits par ces intervenants de l'école. Aussi, un dialogue social entre les pouvoirs publics et ses acteurs importants de l'école pourrait s'avérer indispensable pour desserrer cet étau dans un scénario de prolongement de la pandémie et de maintien de la fermeture prolongée des établissements éducatifs.

**Tableau 6** : Perte de revenus des enseignants vacataires et communautaires en avril 2020

|   | Nombre | Rémunération mensuelle | Revenu total         | Pourcentage du total |
|---|--------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Vacataires du préscolaire               | 664    | 60000                  | 39840000             | 1%                   |
| Vacataires de primaire                  | 9189   | 65000                  | 597285000            | 18%                  |
| Vacataires de l'enseignement moyen      | 1185   | 100000                 | 118500000            | 4%                   |
| Vacataires de l'enseignement secondaire | 6064   | 120000                 | 727680000            | 22%                  |
| Vacataires de l'enseignement Technique  | 461    | 150000                 | 69150000             | 2%                   |
| Communautaires                          | 18764  | 60000                  | 1125840000           | 34%                  |
| Vacataires de l'enseignement supérieur  | 3071   | 200000                 | 614200000            | 19%                  |
| <b>Total</b>                            |        |                        | <b>3 292 495 000</b> | <b>100%</b>          |

**Source** : Estimation à partir des données des annuaires de statistique scolaire

Ce tableau indique que les communautaires (maîtres communautaires et animateurs des centres d'alphabétisation) perdraient eux seuls 34% du revenu total, suivis des vacataires de l'enseignement secondaire (22%), ceux du supérieur (19%) et du primaire (18%).

### 3.1.7. Migration

Le phénomène migratoire au Tchad est dynamique et multidimensionnel. La pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir des conséquences significatives sur les différents flux de mobilité (entrant et sortant) ont des conséquences économiques, sociales et humanitaires considérables sur les populations mobiles au Tchad et dans les pays voisins. L'analyse de la migration économique ou les déplacements forcés montre que plusieurs centaines de milliers de personnes se trouvent affectées de différentes manières par cette crise sanitaire.

#### a) Les restrictions relatives à la mobilité

Avant l'apparition du premier cas confirmé de COVID-19 dans le pays, le 19 mars 2020, les autorités tchadiennes avaient pris des mesures préventives successives pour restreindre la mobilité des personnes. Ainsi, le gouvernement de la République du Tchad a progressivement fermé toutes ses frontières aériennes et terrestres, mettant un terme à tous les vols commerciaux, à l'exception des cargos. Les restrictions de mobilité ont également pris la forme de limitations strictes de mouvement à l'intérieur du pays, notamment :

- L'interdiction de la circulation des bus et minibus destinés au transport de personnes ;
- La limitation stricte des mouvements de personnes en dehors des camps de réfugiés ;
- L'obligation de ne pas dépasser quatre personnes à bord des taxis et véhicules à usage personnel ;
- La fermeture des écoles, des lieux de culte et des commerces non-essentiels ;

- L'interdiction d'entrée et de sortie dans les chefs-lieux de provinces et dans la capitale N'Djamena ;
- Un couvre-feu de 20:00 à 05:00 dans quatre grandes provinces du Tchad et la capitale N'Djamena.

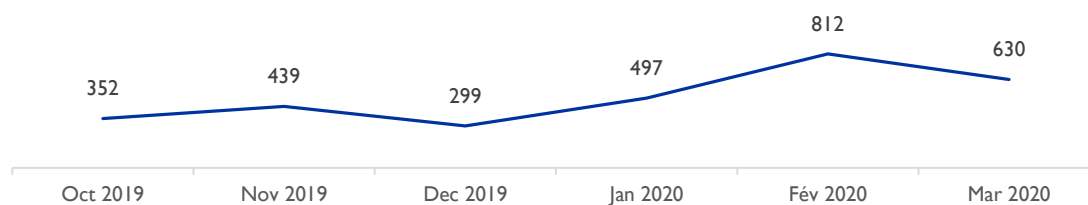
### b) La diminution des flux de migration économique

Le Tchad est un pays de départ, de transit et de destination pour les travailleurs migrants de l'Afrique du Centre, de l'Ouest et de l'Est motivés par des raisons économiques. En effet, il existe plusieurs pôles d'attraction économique au Tchad et au sein des pays voisins, qui orientent et influencent les flux migratoires dans la région.

Parmi les secteurs d'activité les plus attractifs au Tchad figurent le commerce, la pêche, l'agriculture (dans les provinces du Sud), les services (réparation, travaux ménagers), notamment à N'Djamena, et surtout l'orpaillage, dans les zones minières au Nord. En effet, bien que l'accès aux zones aurifères ait été interdit par les autorités au cours de l'année 2019, ces zones demeurent attractives pour de nombreux Tchadiens, ainsi que pour de nombreux travailleurs venant d'autres pays.

Cependant, les mesures restrictives prises par les autorités tchadiennes ont eu pour effet direct une réduction significative des flux de migration au Nord du Tchad. Le nombre moyen de voyageurs observés quotidiennement à Faya et à Zouarké, qui avait tendance à augmenter depuis décembre 2019, a diminué de 22% entre février et mars 2020, passant de 812 à 630 (OIM Tchad).

Figure 9 : Nombre moyen de voyageurs observés quotidiennement aux Points de suivi des flux de Faya et Zouarké



**Source :** OIM Tchad, Matrice de suivi des déplacements (DTM, Displacement Tracking Matrix)<sup>7</sup>

Par ailleurs, la diminution des transferts de fonds est une autre conséquence économique importante de la pandémie de COVID-19. En l'occurrence, les transferts de fonds, qui jouent un rôle de soutien financier capital pour de nombreux ménages au Tchad, notamment en zones rurales<sup>8</sup>, ont souffert de la crise sanitaire. Dans les zones frontalières, notamment avec la Libye, le Soudan et le Cameroun, une baisse importante de ces flux a été enregistrée, ainsi qu'une hausse significative des prix en vigueur.

<sup>7</sup> <https://migration.iom.int/node/8338?close=true>

<sup>8</sup> [https://www.ifad.org/documents/38714170/40193590/money\\_africa\\_f.pdf/cd7928f2-bac5-416b-821a-fb158991dfc7](https://www.ifad.org/documents/38714170/40193590/money_africa_f.pdf/cd7928f2-bac5-416b-821a-fb158991dfc7)

Les populations migrantes jouent aussi un rôle essentiel dans l'approvisionnement des marchés au Tchad. La plupart des marchés situés dans les zones frontalières sont fermés limitant ainsi l'offre transfrontalière des biens et services. À titre d'exemple, dans la ville de Faya (province du Borkou), l'essence qui provient de la Libye voisine, est vendu à un prix de 1 200 XAF par litre actuellement contre 450 XAF avant la crise.

La pandémie de COVID-19 a également un impact sur les marchés et le commerce à l'échelle régionale, au sein du réseau des routes transafricaines. En effet, les Tchadiens ont une place très importante dans les structures de marché au niveau régional, au regard du nombre croissant des bétails sur pieds qui écoulent vers les pays voisins. Cependant, leur incapacité à exercer leurs activités, consécutive à la crise sanitaire, a donc un impact sur les marchés à travers la région.

### **c) Les migrants en détresse bloqués aux frontières ou à l'intérieur du Tchad**

Malgré la fermeture officielle de toutes les frontières aériennes et terrestres du Tchad, un certain nombre de voyageurs franchissent encore les points d'entrée terrestres. Ce sont pour la plupart des étudiants tchadiens de retour du Cameroun (plus de 2 000 étudiants<sup>9</sup>), ou des personnes qui ont été déportées depuis la Libye vers la ville d'Ounianga Kébir (province de l'Ennedi-Ouest).

Placés en quarantaine pour 14 jours à leur arrivée, conformément aux mesures préventives en vigueur, ces individus se retrouvent souvent en situation de détresse, incapables de subvenir à leurs besoins fondamentaux (tels que l'eau, la nourriture et les articles non-alimentaires). Ils dépendent souvent de l'assistance humanitaire ou du soutien de leurs familles pour survivre. La période de quarantaine n'est pas prise en charge, et en l'absence de réseaux familiaux ou amicaux à proximité du lieu de quarantaine, les personnes dépendent du bon vouloir des autres voyageurs pour se procurer quelques provisions.

Par ailleurs, 206 Ressortissants de Pays Tiers, issus des pays voisins ou d'Afrique de l'Ouest, sont accueillis au sein des centres de transit de l'OIM en attente d'un retour chez eux. Il s'agit principalement des Nigériens, des Burkinabè et des Centrafricains.

En outre, un certain nombre de ressortissants tchadiens sont bloqués en dehors du Tchad. Si des vols spéciaux sont organisés par les autorités tchadiennes pour rapatrier ces personnes, un grand nombre d'entre eux restent encore en attente d'un retour au pays. Il est à noter que ces rapatriements s'accompagnent d'une certaine stigmatisation des personnes de retour, perçues comme des vecteurs de transmission de COVID-19, tout comme les personnes de nationalités étrangères de manière générale.

---

<sup>9</sup><https://www.iom.int/news/covid-19-crisis-over-2000-stranded-chadian-students-return-home-through-eu-iom-joint-initiative>

#### **d) La potentielle aggravation de la situation humanitaire des populations déplacées**

Suite à des attaques terroristes régulières ayant lieu depuis plus de cinq ans dans le bassin du Lac Tchad, la province du Lac accueille plus de 272 000 personnes déplacées, dont 208 000 Personnes déplacées internes (PDI)<sup>10</sup>. La pandémie de COVID-19 pourrait encore aggraver cette situation de crise.

Au 18 mai 2020, quatre cas de COVID-19 ont été confirmés à Bol, le chef-lieu de la province du Lac, qui accueille 39 000 PDI. À ce jour, 49 contacts de ces personnes sont en quarantaine. Aucun cas n'a été signalé parmi les communautés déplacées, néanmoins, les PDI sont exposés à un risque sanitaire majeur qui pourrait être lourd de conséquences.

En effet, les populations déplacées, principalement celles qui résident dans des sites (85% du total des personnes déplacées identifiées au Lac) vivent dans des conditions insalubres, avec un accès limité aux équipements de protection personnelle et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; plus de 87% des localités évaluées par la DTM Tchad n'ont pas d'accès convenable aux toilettes<sup>11</sup>. La saison des pluies qui approche dans la province du Lac pourrait aggraver cette situation, avec un risque important d'endommagement des installations sanitaires existantes. L'accès aux services de santé est aussi très limité. Seules 25% des localités ont accès à des services de santé, la plupart desquels sont fournis par des cliniques mobiles qui ne sont pas suffisamment équipées pour prendre en charge les patients infectés. Par ailleurs, la forte densité de la population dans les sites surpeuplés, où les mesures de distanciation sociale sont quasiment impossibles à mettre en place, multiplient les risques sanitaires. Dans cette perspective, pour limiter le risque de propagation de la COVID-19 dans le milieu carcéral, 3200 prisonniers de droits communs ont-ils été libérés dans tous les établissements carcéraux à titre gracieux.

En outre, les restrictions de mobilité mises en place au Tchad affectent la capacité des partenaires humanitaires et de développement à avoir accès aux bénéficiaires pour mettre en œuvre leurs projets et leurs programmes, malgré leurs efforts pour assurer la continuité de l'assistance la plus urgente et indispensable. Le Tchad reste un pays qui dépend fortement du financement des bailleurs internationaux et de l'aide au développement, notamment pour répondre aux besoins urgents des populations mobiles les plus vulnérables au sein du pays. Or, il semble actuellement qu'au-delà de la réponse immédiate à la crise sanitaire, les fonds pour répondre à ses impacts humanitaires et socio-économiques de plus long-terme sont fortement limités.

De manière générale, il est à noter que la mobilisation de la diaspora tchadienne hautement qualifiée pour soutenir le Tchad pourrait avoir un impact positif dans l'atténuation des conséquences de cette crise.

### **3.2. Incidence de l'arrêt des activités sur le cadre macroéconomique**

Les conséquences des mesures barrières du Gouvernement pour faire face à la propagation de la COVID-19 a mis à rude épreuve les différents secteurs d'activités de l'économie telle

<sup>10</sup> <https://displacement.iom.int/node/8131?close=true>

<sup>11</sup> <https://displacement.iom.int/node/8131?close=true>

qu'analysé dans la section précédente. Ainsi, le ralentissement des activités économiques consécutives aux mesures barrières ont un impact négatif sur le cadre macroéconomique. Il s'agit notamment de la croissance économique (baisse de la productivité et de la production et des valeurs ajoutées sectorielles), du niveau des prix, l'emploi (via l'utilisation de la main-d'œuvre), les finances publiques (solde et allocation budgétaire) et l'équilibre extérieur (volume des échanges).

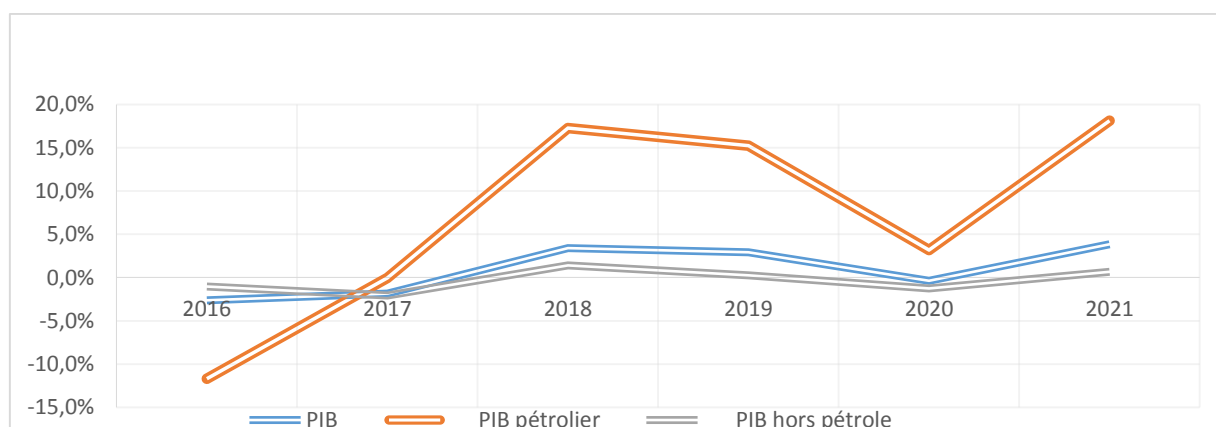
### 3.2.1. Croissance économique

La relance amorcée par notre économie depuis 2018 a été interrompue par la crise du COVID-19. La trajectoire favorable qui a conduit à la définition des hypothèses plus optimistes mais prudentes en 2020 ne peut se réaliser en raison de retournement lié à la dégradation des cours de baril (-50%) et des effets des mesures destinées à maîtriser la propagation de pandémie du COVID-19.

Sous l'effet de cette crise, les activités pétrolières devraient fléchir à 3,2% au lieu d'une croissance 26% prévue initialement. Le PIB du secteur hors pétrole préfigure une contreperformance et se situerait autour de -1,2% contre une prévision initiale de 2,5%. Globalement l'économie serait en récession avec un taux de croissance de -0,4% en 2020, soit un recul de 7,3 points de pourcentage par rapport à la prévision initiale (6,9%).

La récession que devrait connaître l'économie en 2020 serait principalement imputable aux activités industrielles qui pourraient enregistrer une baisse de 6,7% et aux activités des services qui auront une valeur ajoutée négative de -5,8%. La contreperformance du secteur des services à la croissance résulte en majeure partie de la branche Hôtellerie et restauration qui diminue de 49,6% alors qu'elle devrait connaître une hausse de 4,5%. En outre, l'activité dans les services non marchands baisserait de -16,4% induite par le recul des dépenses courantes de l'Etat. En lien avec la limitation des mouvements des personnes et la fermeture des frontières aériennes, l'activité dans la branche transport serait en baisse de 12% contre une prévision initiale de croissance de 0,5%.

**Figure 10 : Evolution du PIB de 2016 à 2021**



Source : Construction des auteurs sur la base des données de la DEP

Du côté de la demande, la consommation finale devrait baisser de 3,2% principalement suite l'ajustement à la baisse des dépenses publiques. En effet, la consommation finale des administrations publiques serait en baisse de 17,9%. Quant à l'investissement public, son évolution serait affectée par les nouvelles orientations budgétaires liées à la santé et le soutien aux secteurs les plus touchés par la pandémie et serait en baisse de 4,9%.

### 3.2.2. Prix à la consommation

Dans le cadre des mesures barrières à la COVID-19, le Gouvernement de la République du Tchad a décidé de la fermeture, à compter du 23 mars 2020 de tous les marchés et les établissements suivants : lieux de grillades, boutiques et magasins de vente des articles et produits non alimentaires.

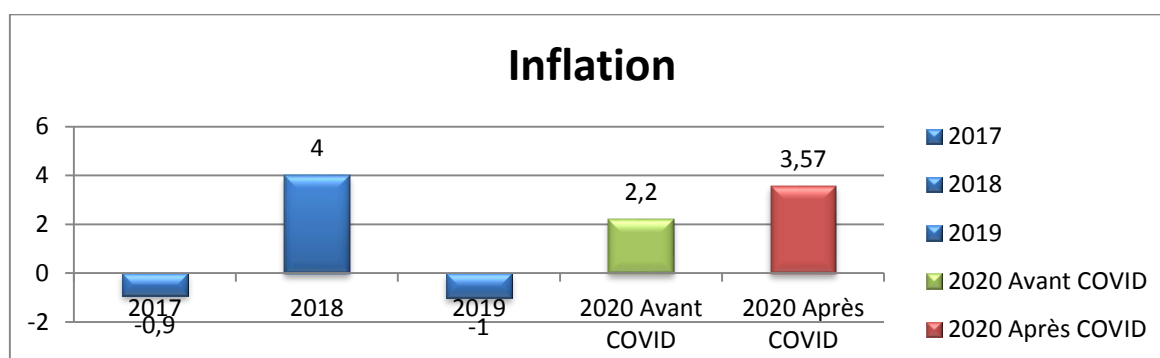
L'impact du Coronavirus s'est fait fortement ressentir dans les ménages. Le « phénomène d'achats-paniques »<sup>12</sup> a fait grimper les prix des denrées alimentaires et produits de première nécessité, notamment les céréales, Ce qui rend plus vulnérable, les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants de la rue.

Les tensions inflationnistes pourraient s'accroître dans ces conditions, en lien avec les ruptures d'approvisionnement en biens alimentaires, médicaments et autres produits pharmaceutiques. Cependant, ces tensions sont susceptibles d'être atténuées par la réduction de la demande intérieure.

En somme, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à -0.1 % en 2019 (INSEED, 2019) et atteindrait 3,57% en 2020 (cf graphique 12).

Au total, des causes de l'inflation sus évoquées induites par les mesures barrières à la COVID-19 s'expliqueraient à la fois par la demande et les coûts. Cette inflation serait essentiellement importée du fait de la forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur.

**Figure 11 :** Evolution du taux d'inflation et son estimation après COVID-19,



**Source :** INSEED et estimation de l'inflation après COVID par l'équipe de rédaction

<sup>12</sup> Le phénomène d'achats paniques se traduit par les constitutions de stocks de précaution pour s'attendre à un éventuel confinement. La demande étant supérieure à l'offre, le prix à la consommation augmente.



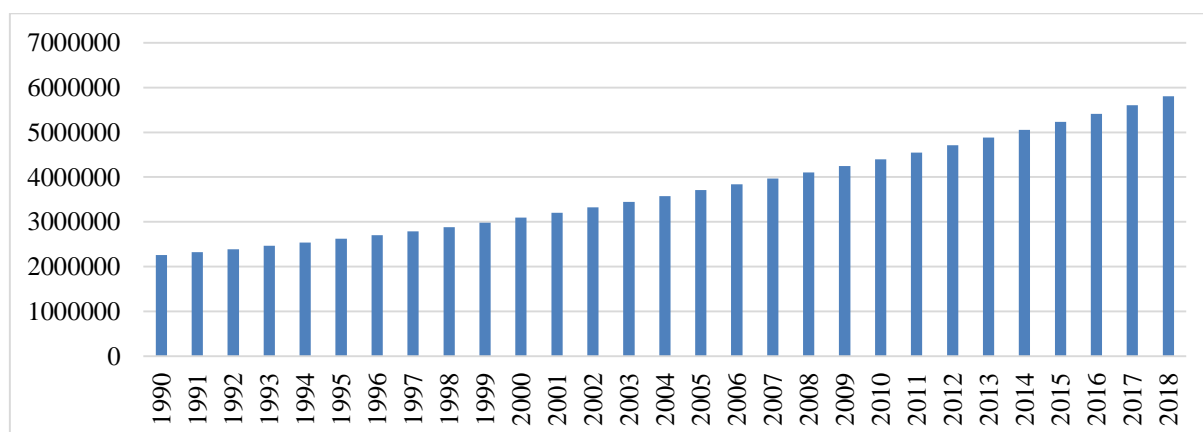
Il est important de garder à l'esprit que cette augmentation des prix à la consommation n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les dynamiques diffèrent entre les zones rurales et urbaines, et entre le Nord et le Sud. En effet, l'inflation est beaucoup plus rapide au Nord du pays. Par exemple, comme mentionné précédemment, le prix de l'essence à Faya est passé de 450 XAF à 1 200 XAF par litre<sup>13</sup>.

### 3.2.3. Emploi

Au niveau de l'emploi, les mécanismes de transmission proviennent principalement de la baisse du volume et de la valeur des échanges extérieurs liée à la fermeture des frontières et la baisse des prix mondiaux des matières premières. Ce contre coup subi par le commerce extérieur peut entraîner une baisse d'approvisionnement en intrants et autres facteurs de production au niveau des entreprises qui subiront de facto un recul de productivité et de performances pouvant les contraindre à s'ajuster à une conjoncture défavorable à travers la réduction de la main-d'œuvre soit en termes de baisse des salaires, soit en termes de licenciements partiels ou total du personnel. En dehors des entreprises de production, les secteurs d'activités pouvant être directement touchés sont le tourisme, l'hôtellerie/l'hébergement/restauration, le transport et aussi les activités journalières de l'économie informelle urbaine dans un scénario de durcissement des mesures de restriction des mouvements.

Au Tchad, la population active croît année après année. Elle est passée de plus de 2 millions de personnes en 1990 à près de 6 millions de personnes en 2018 (Cf graphique 1). La répartition de cette population selon le secteur d'activité montre que l'agriculture est le premier secteur économique du pays et occupe 74,3% de personnes. Les services et l'industrie occupent une place importante derrière l'agriculture concentrant chacun 9,1% des activités, suivis du commerce qui emploie 7,5% d'actifs.

**Figure 12 :** Evolution de la population active totale du Tchad



**Source :** Modèle de projection de l'OIT-ilostat2020 et sur la base des données de la banque mondiale

<sup>13</sup> Source : OIM Tchad

Le recensement des entreprises touchées par les mesures barrières dans les 10 arrondissements de la ville de N'Djaména a permis d'évaluer les incidences de la COVID-19 sur l'emploi. En effet, les données du recensement général des entreprises réalisé par l'INSEED en 2015 révèlent que 50% des unités économiques sont basées dans la ville de N'Djaména et 50% réparties dans les autres provinces. En outre, les unités économiques installées dans la ville de N'Djaména occupent en moyenne 3 employés contre 2 personnes en moyenne dans les autres régions du pays.

Sur la base de ces informations, l'estimation du nombre des personnes en chômage technique<sup>14</sup> ou partiel suite à la COVID-19 est consignée dans le tableau 7. Au regard des statistiques de ce tableau, les secteurs d'activités durement touchés par les mesures barrières sont ceux relatifs aux unités économiques non alimentaires dont 155 585 personnes sont directement en chômage technique, le secteur éducatif avec un effectif total de 78 541 postes touchés dont 44 691 postes dans l'éducation primaire, 15 079 postes dans l'enseignement moyen, 14 197 postes dans l'enseignement secondaire Général, 1 267 postes dans les centres de Formation Technique et Professionnelle, 351 postes dans les écoles normales et 2 956 postes dans l'enseignement supérieur. Ensuite, le secteur du Transport urbain est affecté avec un effectif de 15 210 personnes en chômage technique. De même, le secteur de la restauration et celui des grillades sont touchés avec respectivement un effectif de 9 220 et 7 460 personnes en arrêt d'activité.

**Tableau 7 : Secteurs d'activités affectés par le chômage technique suite au COVID-19,**

| N° | Secteur d'activité                         | Nombre Total des entreprises à N'Djaména | Estimation Nationale du nombre total des entreprises | Nombre de personnes en chômage technique à N'Djaména | Nombre de personnes en chômage technique en provinces | Nombre de personnes en chômage technique au niveau National |
|----|--|--|--|--|---|---|
| 1  | Grillades                                  | 1492                                     | 2984   | 4476   | 2984  | 7460  |
| 2  | Casino + salles des jeux et boîtes de nuit | 560                                      | 1120   | 1680   | 1120  | 2800  |
| 3  | Restaurants                                | 1844                                     | 3688   | 5532   | 3688  | 9220  |
| 4  | Cabarets                                   | 220                                      | 440  | 660  | 440   | 1100  |
| 5  | Bar-alimentations-cafés                    | 935                                      | 1870   | 2805   | 1870  | 4675  |
| 6  | Salon de coiffure                          | 47                                       | 94   | 141  | 94  | 235   |
| 7  | Boutiques non alimentaires                 | 3117                                     | 62234  | 93351  | 62234   | 155585  |
| 8  | Pressing                                   | 89                                       | 178  | 267  | 178   | 445   |
| 9  | Garages                                    | 121                                      | 242  | 363  | 242   | 605   |
| 10 | Ciné-club                                  | 873                                      | 1746   | 2619   | 1746  | 4365  |
| 11 | Bijouteries                                | 140                                      | 280  | 420  | 280   | 700   |
| 12 | Ateliers soudures – menuiseries            | 183                                      | 366  | 549  | 366   | 915   |

<sup>14</sup> Chômage technique : C'est l'inactivité forcée due à une discontinuité dans le processus technique de production. Exemple : grève, panne de machine, manque de matières premières, pandémie, etc.

|    |   |              |              |               |              |                |
|----|---|--------------|--------------|---------------|--------------|----------------|
| 13 | Tailleurs +coutures                                     | 216          | 432          | 648           | 432          | 1080           |
| 14 | Etals + Colporteurs                                     | 863          | 1726         | 2589          | 1726         | 4315           |
| 15 | Artisanat (tanneurs et autres)                          | 18           | 36           | 54            | 36           | 90             |
| 16 | Transport urbain (nbre de mini-bus)                     | 2 535        | 5070         | 7605          | 7605         | 15210          |
| 17 | Transport inter urbain (nbre de bus)                    | 211          | 422          | 633           | 633          | 1266           |
| 18 | Enseignement (primaire, moyen, secondaire et supérieur) |              |              |               |              | 78541          |
|    | <b>Total</b>  | <b>41464</b> | <b>82928</b> | <b>124392</b> | <b>85674</b> | <b>288 607</b> |

**Source :** CCIAMA, INSEED, annuaires statistiques de l'éducation nationale, et MERSI

Aussi, la contraction des activités sectorielles risquerait d'entraîner une augmentation du chômage parce que certaines entreprises se verront obligées de libérer une partie importante de leurs employés pour survivre à la crise. Nous savons que les secteurs des services privés formels, et surtout informels sont de grands pourvoyeurs d'emplois au Tchad (environ 21% des emplois totaux et plus de 85% des emplois urbains non agricoles)<sup>15</sup>. Or, ces secteurs subiront indéniablement les effets de la crise de COVID-19. Il va donc en résulter des effets négatifs sur l'emploi.

En outre, il faut noter que la situation de près de 250 000 nouveaux diplômés qui frappent chaque année à la porte du marché de travail tchadien risque d'être compromise par la pandémie de la COVID-19. En effet, le ralentissement des activités économiques plongerait ces jeunes diplômés dans un chômage massif et structurel si des mesures atténuantes ne sont pas prises par les autorités publiques.

En outre, sur la base des données de l'Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE) et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), il ressort qu'en termes d'homologation des postes de travail, les nationaux perdront 100 postes et 6 000 personnes bénéficiaires de l'auto-emploi seront en difficulté. S'agissant du programme crédit agricole de l'ONAPE, 50 000 emplois saisonniers seront perdus et 150 000 personnes seront en difficulté.

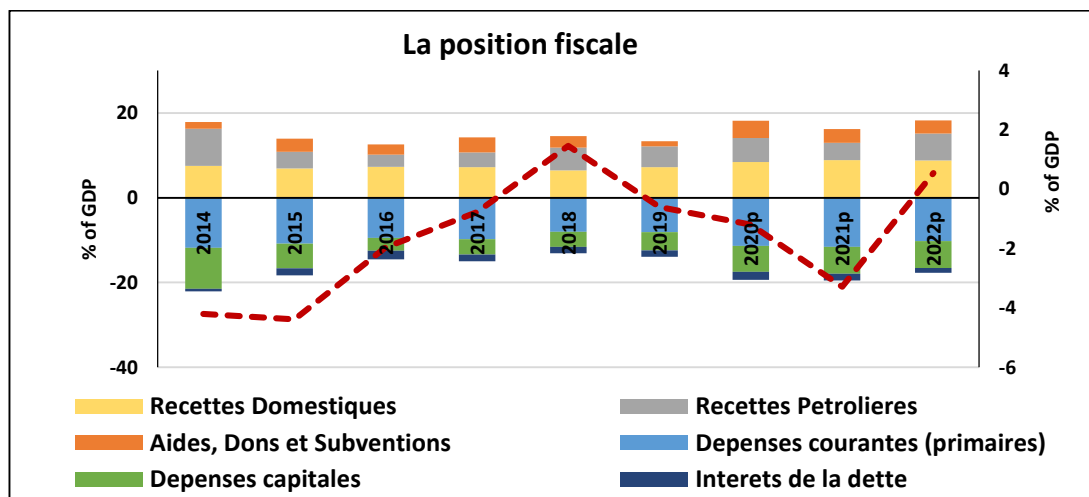
Enfin, il faudrait noter que dans un scénario de propagation de la pandémie dans les zones rurales comme déjà observé dans certains pays Africains, l'économie rurale agricole risquerait d'être pleinement affectée par la pandémie. Les cas d'infections amplifiés et aussi les mesures barrières appliquées ou endurcies vont tout simplement créer une réduction drastique du nombre d'heures de travail au niveau des exploitations agricoles et des emplois ruraux agricoles. Comme le secteur agricole représente environ 74% des emplois totaux en 2018, il faudra s'attendre à une perte massive d'emplois dans ce scénario défavorable lié à la pandémie au Tchad.

<sup>15</sup> OIT, 2020, Ilostat

### 3.2.4. Finances publiques

Le déficit budgétaire en 2020 et 2021 se creusera en raison de la baisse des recettes pétrolières et de l'augmentation des dépenses. La chute du prix du pétrole devrait faire baisser les recettes pétrolières de 38 % en 2020 et de 50 % en 2021. Cependant, cette baisse sera compensée par la structure de l'accord de partage de la production et de l'accord fiscal pétrolier avec la CNPC qui permet à la compagnie de payer les impôts avec un an de retard. Par exemple, en 2020, la CNPC paiera des impôts basés sur les bénéfices réalisés en 2019. En d'autres termes, les recettes pétrolières seront moins élevées en 2021 en raison du choc des prix et de la production de 2020. Les recettes hors pétrole également seront négativement impactées par les mesures économiques prises par le Gouvernement pour atténuer les pertes subies par les entreprises à la suite des mesures prises pour contenir la propagation de la pandémie. Parmi ces mesures on peut citer la reconduction des exonérations des produits alimentaires, la réduction de 50% de la contribution au titre de la patente au profit de tous les assujettis et des contributions au titre de l'Impôt Général Libérateur (IGL), et l'exonération des droits de douanes et taxes de tous les produits et matériels médicaux qui entreront dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. En conséquence, le déficit budgétaire devrait se stabiliser à environ 1,5 % du PIB non pétrolier en 2020 et se creuser à 3,4 % en 2021. Alors que le gouvernement renforce ses efforts de mobilisation des recettes, les recettes pétrolières atteignant plus de 6 % du PIB non pétrolier, le solde budgétaire redeviendra excédentaire de 0,8 % en 2022.

Figure 13 : Evolution de la position fiscale, 2014-2022



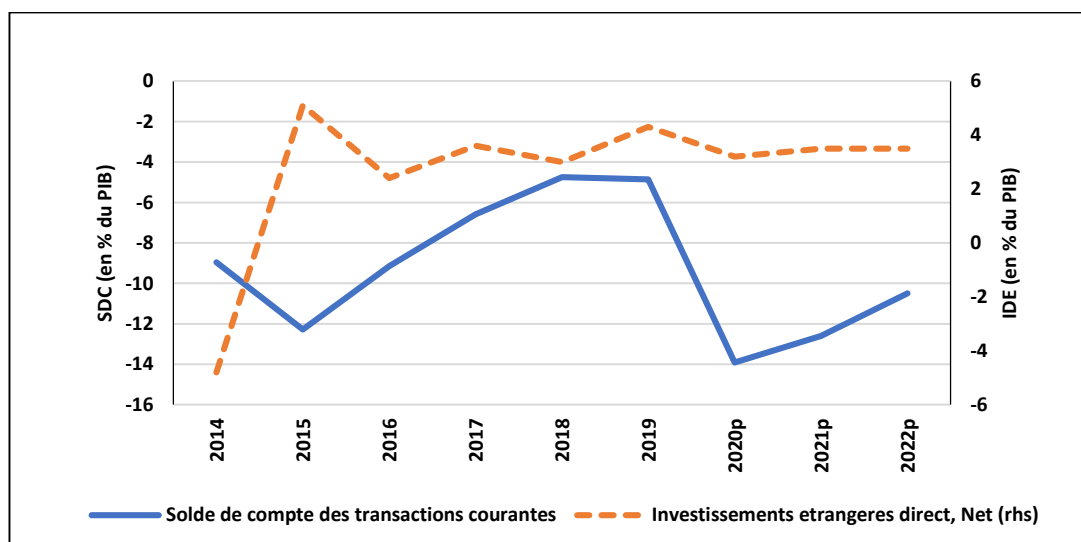
Les dépenses publiques augmenteront en raison d'une hausse de la masse salariale et des transferts vers le secteur de la santé pour contenir la pandémie de COVID-19. Le 9 janvier 2020, le gouvernement a accepté de rétablir les primes et indemnités des travailleurs de la fonction publique pour mettre fin à une grève de deux jours. Ces nouveaux engagements de dépenses vont potentiellement ajouter environ 0,43 % du PIB (31 milliards de francs CFA) à la masse salariale de 2020. Malgré le choc des prix du pétrole, l'accord devrait être respecté pour éviter des tensions sociales. En outre, plus de 1 600 travailleurs médicaux seront recrutés pour renforcer les systèmes de santé afin d'atténuer les effets d'une

épidémie de COVID-19. De plus, le gouvernement paiera aux sociétés respectives les factures d'électricité pour la tranche sociale pendant trois mois et les factures d'eau pour toute consommation pendant six mois. Enfin, les contributions du Gouvernement au renforcement des stocks de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) et à la mise en place du Fonds National de Solidarité et de Soutien aux populations vulnérables accroîtront le déficit budgétaire.

### 3.2.5. Equilibre extérieur

Sous l'effet de la balance commerciale, le déficit des comptes courants se creuserait en 2020. Les exportations de pétrole devraient chuter de près de 50 % en 2020 et les exportations totales de 34 % en raison de l'impact de COVID-19 sur la demande mondiale, du choc des prix du pétrole et des fermetures de frontières. Les importations totales ne s'ajusteront pas dans les mêmes proportions, mais diminueront plutôt de 2,3 %. La balance épargne-investissement du Tchad se détériorera et le déficit du compte courant (DCC) se creusera pour atteindre 13,9 %. Cet impact devrait s'atténuer en 2021, avec un rebond des exportations et des importations de 7 % et 3,5 % respectivement, et une réduction du DCC à 12,6 % du PIB. L'aide budgétaire des donateurs constituera une source de financement fiable, car les entrées d'Investissement Direct Etranger ralentiront en raison de la contraction de la croissance mondiale. Les réserves régionales de la CEMAC devraient rester inférieures à 5 mois d'importations d'ici 2022, seuil requis pour une union monétaire riche en ressources et à taux de change fixe.

**Figure 14 : Tendance du solde des comptes de transactions courantes et des IDE nets**



**Source :** Construit à l'aide des données de la Banque Mondiale

## IV. COVID-19 et atteintes des objectifs des agendas internationaux

### 4.1. Impact de la COVID-19 sur l'atteinte des ODD

La crise de la COVID-19 est susceptible d'avoir un effet profond et négatif sur les efforts de mise en œuvre de l'agenda sur le développement durable au Tchad. Comme indiqué plus haut un ralentissement économique prolongé aura pour impact l'assèchement des caisses de l'Etat et par conséquent une réduction drastique des investissements dans le secteur social. La figure 16 ci-dessous illustre certains des effets attendus de la pandémie sur la mise en œuvre de certains ODD.

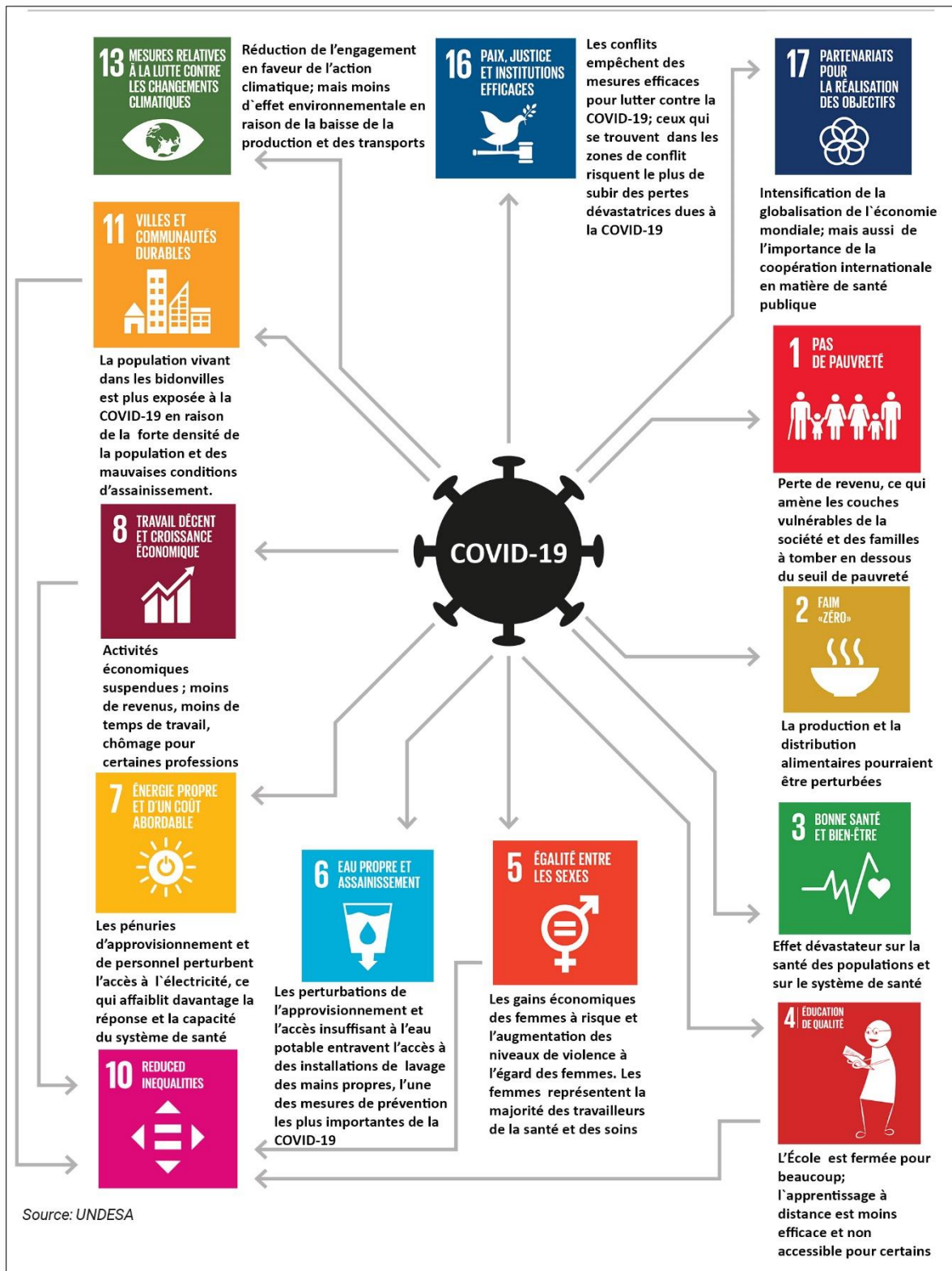
A propos de l'ODD 8 particulièrement, Du fait que la pandémie pourrait affecter le volume du travail avec la réduction de la durée du travail et aussi la baisse des revenus du facteur travail dans la formation du produit intérieur brut, il ressort une baisse probable de la productivité de la main-d'œuvre (PIB par personne employée). Si la situation se prolonge, cela pourra entraîner des retards au niveau de la trajectoire de la cible relative à la productivité du travail (cible 8.2).

Dans un autre registre, les mesures de confinement et autres mesures relatives à la baisse du volume des échanges, des activités vont entraîner une baisse de la qualité du travail et du travail formel surtout lorsque les entreprises du secteur moderne peineront à se remettre des impacts négatifs de la crise liée au COVID19. Cette situation pourrait causer une migration des travailleurs du secteur moderne vers des activités informelles comme stratégies de survie. Cela pourra influencer sur l'atteinte de la cible ODD (8.3) relative au développement de l'entreprise et à la transition vers la formalisation de l'économie.

En outre, les jeunes comme les femmes sont en première ligne au niveau des activités les plus fragiles et susceptibles d'être affectées par les mesures relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie. Les mesures de fermeture des marchés ou de réduction de la demande de travail par les entreprises vont affecter au premier rang les jeunes qui risqueraient alors d'augmenter en nombre au niveau de la population des actifs non occupés. L'impact est alors possible sur la cible 8.b de l'ODD8 sur l'emploi des jeunes. Du fait de l'absence de protection sociale et de mesures vigoureuses de soutien à l'emploi, à politique échangée ou inefficace, on pourrait assister à un retard dans l'atteinte de la cible 3.8 sur la protection sociale des personnes vulnérables.

Cependant l'impact sur l'environnement risque d'être positif à court terme, car la réduction drastique de l'activité économique provoquée par la crise a réduit les émissions de CO<sub>2</sub> et la pollution dans de nombreuses régions du monde. Toutefois, en raison de l'ampleur, de la portée et du rythme de la pandémie et des importantes dépenses pour le secteur de santé, il existe actuellement un risque important qu'une bonne proportion des ressources financières limitées soit détournée de la mise en œuvre des ODD. Il est donc essentiel que, dans la réponse à la crise, le Tchad maintienne les objectifs de développement durable en vue de conserver les acquis passés et, dans la reprise, de faire des investissements qui puissent propulser vers un avenir plus inclusif, durable et résilient.

Figure 16 : Effets de la COVID-19 sur les ODD



Source : Nations Unies

## 4.2. Impact social de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle des enfants et des ménages au Tchad

Une évaluation de l'impact direct et indirect de la pandémie sur les enfants et la situation alimentaire a été réalisée par l'UNICEF et le PAM en 2020. Les canaux de transmission de la crise à la situation des enfants, qui ont été identifiés, sont d'une part sur les réponses des prix et des revenus aux mesures d'urgence prises par le gouvernement pour freiner la dynamique de la pandémie. D'autre part, l'impact attendu de la baisse du prix du pétrole sur les finances publiques et les ajustements qui en découleront pour les budgets des secteurs sociaux. Six « catégories de vulnérabilité », qui ne sont pas mutuellement exclusives, ont été aussi identifiées pour évaluer l'impact sur les enfants. Le bilan immédiat anticipé s'avère assez lourd. Ainsi, « 744 000 enfants, dont 4808 à N'Djamena vont passer sous le seuil de pauvreté monétaire, avec 7 494 qui vont basculer sous le seuil de pauvreté extrême. Environ 82 300 travailleurs journaliers à N'Djaména verront leurs revenus affectés par la crise et la sévérité de l'insécurité alimentaire sera accrue pour environ 320 027 personnes. En raison de la crise, 15 535 enfants de moins de 5 ans additionnels seront affectés par la malnutrition aigüe sévère parmi les enfants devenus pauvres en 2020 ; 3 023 602 enfants âgés de 3 à 17 ans seront en besoin d'éducation et 139 676 élèves n'auront plus l'accès aux cantines scolaires. Dans le domaine de la santé, 71 932 enfants de 0 à 11 mois à N'Djamena sont en risque de ne pas bénéficier de leur vaccination de routine. Dans les rues, 7 031 enfants mendiants, seront impactés. »<sup>16</sup>

Les besoins accrus en nutriments des femmes enceintes et allaitantes ne sont pas satisfaits, ce qui a des conséquences sur leur santé et leur nutrition, mais aussi sur le développement de l'enfant (les 1000 premiers jours). Cela affecte la réponse immunitaire de la mère et de l'enfant. Les campagnes d'éducation nutritionnelle sont suspendues et toute sensibilisation pour le changement de comportement social est bloquée. Pour éviter la propagation du virus, les visites de soins prénataux dans les établissements de santé sont en baisse. Les taux d'allaitement exclusif, déjà extrêmement faibles, vont encore se détériorer par crainte de la transmission de la mère à l'enfant. L'alimentation inadéquate du nourrisson et du jeune enfant reste préoccupante.

Dans le contexte actuel, la détérioration de la production agricole, couplée avec l'impact de la Covid-19, la malnutrition aigüe globale va affecter un total de 1 997 507 enfants de 6 à 59 mois additionnels, soit 58,6% de l'ensemble des enfants de 6 à 59 mois, et parmi eux 561 039 enfants de 6 à 59 mois seront affectés par la malnutrition aigüe sévère, soit 16,4 % de l'ensemble des enfants de 6 à 59 mois<sup>17</sup> (voir tableau 9). Les révisions incluent les enfants des populations en déplacement et retournées et les réfugiés (représentant 61 223 enfants de 6 à 59 mois affectés par la malnutrition aigüe globale et 22,655 enfants parmi eux

---

<sup>16</sup> Op.cit.

<sup>17</sup> PAM et UNICEF, 2020, Révision du nombre de cas attendues de malnutrition aigüe dans les pays de la région de l'Afrique Centrale et de l'Ouest.



affectés par la malnutrition aigüe sévère respectivement). Les estimations ont été faites sur les hypothèses suivantes :

- Trimestre 2. Facteur d'aggravation de 10% sur le nombre de cas attendus révisé, en imaginant une détérioration relativement faible de la situation économique et sanitaire due aux restrictions de mouvements et augmentation progressive du nombre de personnes infectées ;
- Trimestre 3. Facteur d'aggravation de 15% sur le nombre de cas attendus révisé, en imaginant une détérioration moyenne de la situation économique et sanitaire due aux restrictions de mouvements et augmentation progressive du nombre de personnes infectées ;
- Trimestre 4. Facteur d'aggravation de 20% sur le nombre de cas attendus révisé, en imaginant une détérioration élevée de la situation économique et sanitaire due aux restrictions de mouvements et augmentation progressive du nombre de personnes infectées.

**Tableau 8** : la malnutrition aigüe sévère

|                             | <b>MAG (6-59 mois)</b> | <b>MAS (6-59 mois)</b> |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| Barh El Gazel               | 69,232                 | 10,836                 |
| Batha                       | 99,258                 | 22,120                 |
| Borkou                      | 26,287                 | 4,254                  |
| Chari Baguirmi              | 104,752                | 36,558                 |
| Ennedi Est                  | 35,562                 | 6,616                  |
| Ennedi Ouest                | 16,797                 | 4,588                  |
| Guera                       | 82,035                 | 19,413                 |
| Hadjer Lamis                | 130,958                | 42,413                 |
| Kanem                       | 96,970                 | 28,594                 |
| Lal                         | 76,052                 | 21,575                 |
| Logone Occidental           | 109,345                | 32,462                 |
| Logone Oriental             | 78,086                 | 24,461                 |
| Mandoul                     | 70,485                 | 19,629                 |
| Mayo Kebbi Est              | 118,538                | 38,881                 |
| Mayo Kebbi Ouest            | 74,456                 | 26,831                 |
| Moyen Chari                 | 76,458                 | 25,718                 |
| N'Djamena                   | 202,141                | 61,990                 |
| Ouaddai                     | 122,401                | 29,270                 |
| Salamat                     | 82,749                 | 21,587                 |
| Sila                        | 94,243                 | 15,983                 |
| Tandjile                    | 76,438                 | 31,521                 |
| Tibesti                     | 5,223                  | 819                    |
| Wadi Fira                   | 87,817                 | 12,269                 |
| <b>TOTAL PROVINCES</b>      | <b>1,936,284</b>       | <b>538,384</b>         |
| TOTAL déplacés et retournés | 24,496                 | 11,328                 |
| TOTAL réfugiés              | 36,727                 | 11,328                 |
| <b>GRAND TOTAL</b>          | <b>1,997,507</b>       | <b>561,039</b>         |

**Source** : PAM et UNICEF, 2020, PAM et UNICEF, 2020, Révision du nombre de cas attendues de malnutrition aigüe dans les pays de la région de l'Afrique Centrale et de l'Ouest

Sur le plan national, l'analyse consensuelle utilisant l'outil Cadre Harmonisé de mars 2020 a fait ressortir 15 départements en crise et 38 départements en phase sous pression. Pour la période de juin à août, 1 017 358 personnes seraient dans les phases crise et plus.

L'analyse de la consommation alimentaire indiquait que 5,5% et 19,3 % des ménages ont respectivement une consommation alimentaire pauvre et limite. Pour ces deux catégories de ménages, l'alimentation est très peu variée (respectivement 4 et 5 groupes d'aliments) et moins riche avec une faible consommation de lait, de protéine animale et de légumineuse. Ces ménages font face à un déficit important de consommation alimentaire. Les contraintes d'accès à une nourriture suffisante, riche et variée ont conduit de nombreux ménages à recourir à des stratégies de stress ou des stratégies plus sévères. Les résultats de l'analyse HEA (Household Economy Approach) a fait ressortir que sur les trente-sept (37) départements analysés, deux (2) connaissent des déficits de survie (Bahr El Ghazal sud et Bahr El Ghazal Ouest) et huit (8) autres (Biltine, Nord Kanem, Kanem, Mamdi, Foulï, Kaya, Wayi et Bahr El Ghazal Nord) des déficits de protection des moyens d'existence. Les déficits observés sont dûs principalement aux baisses importantes de revenus tirés de l'exode, de la vente du bétail, de la main d'oeuvre locale, des cultures maraichères et à la baisse de production comparés aux années de référence. *Avec l'impact socioéconomique des restrictions suite à la maladie, cette situation risque de s'exacerber ainsi le gouvernement a projeté un total de 2 145 666 personnes en insécurité alimentaire pour les 3 mois à venir.*

## **Conclusion et recommandations**

L'impact socio-économique de la COVID-19 au Tchad est réel et perceptible. Les mesures barrières prises par le Gouvernement pour contenir la propagation de la pandémie exercent des effets dévastateurs sur presque tous les secteurs économiques induisant un ralentissement considérable des activités notamment à travers une perte de productivité, de production et d'emplois.

Sur le plan social, les effets induits par la maladie sur les revenus sont considérables et pourraient saper les avancées enregistrées sur le front des ODD au cours des dernières années, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé maternelle et infantile, la croissance et les emplois décents. La forte chute des revenus des ménages est une source de tensions sociales susceptibles d'inverser encore plus les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix. La gravité de la situation exige des actions urgentes pour contenir la propagation de la pandémie et répondre aux défis considérables que celle-ci impose aux communautés et aux personnes, notamment en termes de perte de revenus, de moyens de subsistance et d'emplois. La régénération des moyens de subsistance, les aides au revenu et les programmes de protection sociale doivent être institutionnalisés dans les zones durement touchées. Il appartient aux autorités gouvernementales d'identifier les canaux directs et indirects à travers lesquels la COVID-19 affecte les revenus des ménages et d'instituer des programmes proactifs de sensibilisation pour éduquer et réorienter les communautés et

les investisseurs sur toutes ces questions. Cette démarche doit être complétée par un renforcement des capacités à traiter les personnes touchées, fournir les services essentiels et prévenir la propagation de la maladie dans de nouvelles régions.

Sacrifier les dépenses pour le développement, notamment celles relatives aux infrastructures routières et énergétiques et à la construction d'écoles et d'hôpitaux au profit des actions humanitaires, pourrait empêcher le Tchad de récolter les dividendes de la paix. La communauté internationale devrait traduire ses promesses en actes et s'engager fermement à ne plus jeter le discrédit sur les dépenses d'infrastructure. Les efforts entrepris par les partenaires au développement pour réorienter leurs interventions programmatiques au profit de la lutte contre la COVID-19 sont louables et doivent être poursuivis. Les mesures visant à renforcer la capacité d'absorption du gouvernement sont tout aussi vitales.

Il est impératif de continuer à fournir les services essentiels dans les zones de quarantaine et les centres de traitement fermés au public. Il est tout aussi crucial d'investir dans le renforcement des capacités institutionnelles des systèmes de santé dans le pays afin de s'atteler aux causes et aux facteurs sous-jacents qui ont rendu la flambée de la COVID-19 si difficile à endiguer. Cela implique la réhabilitation des infrastructures sanitaires, l'amélioration qualitative et quantitative des effectifs de personnels de santé et l'investissement dans la décentralisation de la gestion des systèmes de santé.

De manière générale, les analyses qui précèdent démontrent à suffisance la gravité des effets négatifs de la COVID-19 sur les secteurs économiques et sociaux au Tchad. Il est donc essentiel de sensibiliser continuellement les populations sur les conséquences de cette crise et de fournir les conseils stratégiques aux décideurs afin de mieux se préparer et de réduire l'impact négatif de la pandémie. À cet égard, le présent document structure les recommandations des politiques en deux types : i) Celles qui répondent à la situation immédiate ; ii) celles correspondant aux conséquences de la pandémie à moyen et long terme.

**i) Actions immédiates**

- Avant la réouverture des frontières, le Gouvernement doit se doter en quantités suffisantes des kits de test rapides de 15 minutes pour pouvoir tester tous les passagers en provenance des pays touchés par la COVID-19 à l'aéroport ;
- Augmenter la capacité d'accueil des structures sanitaires et le dispositif médical de lutte contre la COVID-19 ;
- Créer des centres de quarantaines dans les 23 provinces du Tchad ;
- Accélérer la mise en œuvre du fonds national de solidarité et de soutien pour accroître la protection sociale, en particulier en ciblant les travailleurs informels qui n'ont pas de protection sociale et qui peuvent être fortement touchés par la crise ;
- Promouvoir un partage transparent de l'information pour informer les citoyens et limiter la diffusion d'informations falsifiées (« fausses nouvelles ») ;

- Emprunter des fonds d'urgence sur le marché international pour soutenir les dépenses, car le taux d'intérêt commercial est actuellement bas ;
- Soutenir techniquement et financièrement les entreprises, les PME et les unités de production informelle pour leur relèvement au choc lié à la COVID-19 (fonds de soutien aux acteurs de l'économie informelle);
- Soutenir les services de promotion de l'emploi pour assurer la continuité de leurs services (intermédiation entre l'offre et la demande de travail, le placement de la main-d'œuvre, appuis aux entreprises dans l'identification de la main-d'œuvre requise, etc) en se réadaptant au contexte du COVID19 sur la base de nouvelles approches innovantes de travail respectant la distanciation physique ?
- Soutenir les programmes favorables à l'emploi adaptés aux activités de prévention, de gestion sanitaire, d'aménagement et d'assainissement des espaces publics, de sensibilisation communautaire sur les mesures barrières dans le contexte COVID19.
- Fournir une assistance alimentaire sous diverses formes (monétaires, vivre, hybride) selon le contexte aux ménages vulnérables et ceux impactés par la crise
- Assurer le monitoring des cas de violations des droits de l'homme et particulièrement les droits économiques et sociaux ;
- Développer des activités d'appuis aux handicapés, personnes âgées aux OSC pour relayer les messages d'alertes de la prévention et de la protection ;

## ii) **Actions à court et moyen termes**

- Mettre en œuvre les actions visant le développement des infrastructures d'appui à l'Industrialisation et à la Diversification Economique ainsi que les réformes inscrites dans le PDIDE ;
- Etablir des partenariats publics-privés avec d'autres pays pour fabriquer des produits médicaux et pharmaceutiques afin de réduire les importations du pays et d'assurer un contrôle de haute qualité de la production ;
- Exploiter la révolution numérique pour transformer l'économie du Tchad pour atteindre l'agenda 2063 et lutter contre le chômage des jeunes, et rendre possible la mise en œuvre de mesures de prévention (par exemple le télétravail) et développer des capacités de résilience des activités dans un contexte similaire à celui du COVID19 (digitalisation des services publics, Business continuity plan);
- Simplifier les procédures de passation de marchés publics et des procédures de décaissement ;
- Mobiliser l'assistance (technique et financière) des partenaires pour accélérer la mise en œuvre des réformes prioritaires ;
- Mobiliser la diaspora tchadienne hautement qualifiée pour soutenir le Tchad à atténuer les conséquences de cette crise en lien avec les projets de développement du capital humain ;
- Garantir les prêts bancaires à certaines MPME touchées par la crise ;
- Soutenir les emplois dans la reprise socioéconomique à travers la mise en place d'un programme de promotion de l'emploi adapté au contexte post-COVID19 ;
- Encourager la poursuite des actions de décongestionnement de prisons et de multiplier la sensibilisation des prisonniers sur les mesures d'hygiène ;

- Prendre des mesures spécifiques d'allégement des souffrances en faveur des groupes vulnérables dont essentiellement les prisonniers, les personnes handicapées, les personnes âgées, réfugiés, migrants et populations déplacées ;
- Travailler avec les communautés locales et les entrepreneurs pour concevoir une approche gouvernementale au-delà de la crise sanitaire et des solutions pour le traitement du contexte local.